

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 26 juin, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 20 juin 2023 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FAUCONNET, le Maire

Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO (à partir de 20h02), Mme ELICE (à partir de 20h08), M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Adjoint – Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. PERNES (à partir de 19h48), M. NOBRE (à partir de 20h48), Mme TISSOT, M. ASSILATAM, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme KELOUA (jusqu'à 21h50), M. DELALANDE, M. BEAL Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme VAVASSORI à M. FAUCONNET - M. CAREL à M. RICCARDI - M. MESA GIRALDO (jusqu'à 20h02) à M. MANGON - Mme ELICE (jusqu'à 20h08) à Mme PROVOST - M. SALLIOT à M. LE FLOCH - M. CAVANNA à Mme TISSOT - M. DO ESPIRITO SANTO (à partir de 19h48) à M. PERNES - Mme CARBONELL à Mme ROUSSEL – M. NOBRE (jusqu'à 20h48) à M. CHAMBORAIRE - Mme BOUZIT (à partir de 19h50) à Mme MAILLOT - M. PARISE à M. ITZKOVITCH - Mme ZERROUR à M. BEAL – Mme KELOUA (à partir de 21h50) à Mme THIBAUT - M. PAUTRE à M. DELALANDE

ABSENTS : Mme BAUBRY – M. DO ESPIRITO SANTO (jusqu'à 19h48) - M. PERNES (jusqu'à 19h48) - Mme BOUZIT (jusqu'à 19h50)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Virginie LEFELLE

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 39

Représentés : 11

Absents : 4

Début de séance : 19h44

Monsieur le Maire

Nous allons débiter ce Conseil municipal, sachant que nous avons des élus qui sont en retard. Il y a un élu qui est coincé dans l'ascenseur qui vient de tomber en panne.

Un intervenant

Il y a quelqu'un de coincé ?

Monsieur le Maire

Oui. Donc on espère qu'il ne va pas rester coincé une heure dans l'ascenseur. Voilà, donc une pensée pour Monsieur MESA qui est coincé dans l'ascenseur. Ecoutez, passer une heure dans l'ascenseur, ce n'est pas franchement sympathique.

Madame LEFELLE, vous pouvez procéder à l'appel.

Virginie LEFELLE

Procède à l'appel.

Monsieur le Maire: Donc nous sommes 39. Très bien.

Madame LEFELLE vous ferez donc le décompte.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023

Monsieur le Maire

Notre premier point est l'approbation du procès-verbal du 9 juin dernier. Y a-t-il des remarques ? Donc pas le vote pour la liste des sénatoriales, mais bien sûr, le Conseil municipal qui a suivi. Des remarques? Non, je passe au vote : Des abstentions, des votes contre ? Voilà, ça y est. Pour l'instant je ne peux pas accéder moi.

Virginie LEFELLE

Il est là, KVOTE, Hop !

Monsieur le Maire

Bien d'accord, ça y est, c'est bon.

Monsieur Christophe PERNES arrive, nous venons juste de commencer. Pas de souci. Donc Monsieur PERNES a le pouvoir de Monsieur DO ESPERITO SANTO. Je ne vois pas les résultats sur l'écran. Ah j'ai dû oublier d'enregistrer. Monsieur DELALANDE vous n'avez, a priori, pas voté ou pas enregistré votre vote peut-être. Ça y est, je vois. Donc 39 votes exprimés. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

39
39

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0
0

Monsieur le Maire

Mme THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui. Bonsoir, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, une petite précision, parce que j'avais cru comprendre que sur le Conseil municipal et notamment l'élection des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales, il s'était passé vraisemblablement une difficulté puisqu'un délégué n'était pas inscrit sur les listes électorales. On voudrait juste savoir où est-ce que vous en êtes des discussions avec le Préfet ? Est-ce qu'on va être amenés à devoir revoter, ou est-ce que finalement, la situation a pu se régler? Merci.

Monsieur le Maire

Tout à fait. C'est réglé puisque c'est une liste, en effet, avec un candidat qui n'était pas éligible à Rosny. Voilà. Donc le Préfet a réglé l'affaire et c'est la personne qui était suppléante qui passe titulaire. Donc c'est la liste présentée par Madame Shannon SEBAN. Cela ne remet pas en cause l'ensemble du vote, sachant que nous n'avons pas la possibilité bien sûr de voir préalablement les noms et les inscriptions des personnes qui étaient présentées. Ce n'est pas dans le Code électoral. Voilà donc Madame SEBAN en effet...

Shannon SEBAN

Oui, oui, tout à fait, Madame THIBAUT. Je confirme que j'ai bien été notifiée que la personne en question n'était pas inscrite sur les listes électorales puisqu'elle était en plein déménagement. Mais du coup, c'est le suivant de liste qui prend sa place. Donc la situation a été régularisée. Merci.

Monsieur le Maire

Ce qui n'amène pas, bien sûr, à refaire un vote. C'est très bien.

Madame AWAD, vous souhaitez prendre la parole en ce début de conseil ?

Stéphanie AWAD

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Donc, bonsoir à tous. Je pense que vous avez tous remarqué que j'avais changé de place. Cela fait suite du coup une sortie de la majorité pour ma part et donc je voulais donner quelques éléments d'explication évidemment.

Monsieur le Maire, mes premiers mots sont pour vous. J'aimerais d'abord vous remercier de m'avoir fait confiance en m'attribuant cette responsabilité. Vous m'avez laissé beaucoup de liberté dans la décision et dans l'action. C'est assez rare, il faut l'avouer.

Monsieur le Maire: C'est vrai.

Stéphanie AWAD

Je reconnais. J'espère avoir été à la hauteur de cette confiance.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas tous les défauts.

Stéphanie AWAD

Comme vous le savez, j'ai travaillé chaque jour avec plaisir auprès d'une administration formidable. Certains membres ont même été de véritables rencontres humaines que je ne risque pas d'oublier. J'aurais beaucoup questionné l'existant, peut-être trop pointilleuse. J'aurais élargi la concertation avec plus ou moins de réussite. Quoi qu'il en soit, je garderai la satisfaction et la fierté de voir se rénover l'école Bois-Perrier ou encore que toutes les écoles sont désormais dotées d'un véritable système d'alarme PPMS, pour ne citer que ces exemples.

Sur le papier, nous avons tout pour réussir. Un candidat très apprécié qui connaît la ville et l'aime sincèrement. Une équipe motivée qui avait à cœur d'amener de l'humanité dans la gestion communale. Un projet qui répondait aux attentes des Rosnéens. Mais avoir tous les ingrédients d'une bonne recette ne veut pas dire réussir le plat. La réussite d'une équipe ne tient pas qu'aux qualités intrinsèques des personnes qui la composent, mais à la dynamique qu'ils sont capables de créer collectivement.

Monsieur le Maire, j'ai sincèrement cru que vous pourriez insuffler cette dynamique. Pour ma part, je ressens qu'il est temps de passer à une autre phase de mon engagement. Il n'est pas acceptable que j'en arrive à passer plus de temps à traiter des querelles et à ménager des susceptibilités, plutôt qu'à travailler mes dossiers.

Monsieur le Maire, dans un environnement politique sain, il aurait été normal de simplement discuter de la situation financière et des choix à faire pour notre ville. Il aurait été normal d'exprimer ses inquiétudes sans levée de boucliers. Il aurait été possible de proposer des pistes de sortie de crise en interne sans être constamment accusée de telle ou telle intention, sans être attaquée politiquement ou même personnellement.

Je dirais enfin qu'il aurait été possible que l'on priorise nos projets plutôt que de laisser faire la CRC. Car la CRC ne fait pas de politique, elle fait des coupes avec un regard purement comptable. Évidemment que nos écoles vont en payer le prix. Je suis effarée par tant d'égo, d'orgueil et de susceptibilité qui ont pris le pas sur l'intérêt général. Et pourtant, nous ne sommes rien, nous ne sommes rien à part des citoyens engagés qui voulions faire la différence. Or, peut-on faire la différence avec une telle inertie ambiante? Je sais ne pas être la seule à partager ces constats et je salue le courage de mes collègues d'essayer encore et encore de faire prendre une mayonnaise qui ne vient pas. Pour ma part, j'estime qu'au terme de beaucoup d'efforts, de propositions et de réconciliations qui n'ont pas abouti, il s'agit maintenant de tourner une page pour en ouvrir une nouvelle.

Par respect pour les Rosnéens qui nous ont élus, j'ai fait le choix de l'honnêteté et de la clarté en sortant de la majorité, en quittant mes fonctions. Je ne ferai pas d'obstruction au bon déroulé de la vie municipale. Je ne prendrai pas en otage les Rosnéens. Je libère cette place pour celui qui croit toujours pouvoir lancer la dynamique. Pour autant, que ce soit depuis l'opposition municipale, une association à créer, ou même par des actions ponctuelles, je resterai engagée pour une véritable école républicaine qui permet à chaque enfant de démarrer avec les mêmes chances de réussite, qu'importe son milieu social d'origine ou son handicap potentiel. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci Stéphanie. Merci pour ce message. Sachez que ma porte, en effet, a toujours été ouverte. On a eu l'occasion de discuter plusieurs fois, même si nos chemins ont pu à un moment être différents. Je pense que je n'ai jamais fermé ma porte au dialogue, au contraire, et ce dialogue est toujours ouvert.

Enfin en tout cas, je tenais à vous remercier pour votre engagement, pour tout ce que vous avez pu faire au niveau de l'éducation, auprès de nos écoles, auprès des parents d'élèves, et je vous en remercie pleinement. Je sais que vous resterez toujours présente pour ce dynamisme rosnéen dont vous parlez, puisque vous avez une attention toute particulière auprès des Rosnéens et que nous partageons ensemble, vous le savez bien. Merci.

2. APPROBATION DE LA CONCESSION DE SERVICE PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS

Monsieur le Maire

Je passe maintenant au point n°2, qui est l'approbation de la concession de service portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains. Donc je cède la parole à M. LE FLOCH.

Fabrice LE FLOCH

Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Par délibération en date du 20 octobre 2022, le Conseil municipal de Rosny-sous-Bois s'est prononcé sur le principe de lancer une concession de service portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains.

Un premier avis d'appel à candidature a été publié au BOAMP, au PARISIEN, sur e-marchespublics.com et sur le profil acheteur de la Ville le 1^{er} décembre 2022. Il fixait une date limite de réception des candidatures au 6 janvier 2023 à 17h. La Commission de délégation de service public s'est réunie le 8 février 2023 pour procéder à l'ouverture des candidatures, examiner la complétude des dossiers de candidature et lister les documents manquants. La seule candidature de la société JC Decaux France, reçue le 23 janvier 2023 était complète. La C.D.S.P. a admis l'admission de la candidature. La Commission de délégation de service public, dans sa séance du 16 mars 2023, a procédé à l'ouverture de l'offre JC Decaux France et à son analyse.

En conclusion de son analyse, la Commission a émis un avis favorable à la négociation avec la candidature JC Decaux France. En conséquence, l'offre présentée par la société JC Decaux France est la meilleure offre au regard de l'avantage économique global et la qualité de service proposé. Cette offre est apparue comme étant satisfaisante du point de vue des attentes de la Ville, telles qu'elles sont exprimées au regard des critères de jugement des offres portées à la connaissance de l'ensemble des candidats dans le règlement de la consultation. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le choix de la société JC Decaux France comme candidate attributaire de la concession de service portant sur la mise à disposition de l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur LE FLOCH. Y a-t-il des questions? Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

Oui. Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues,

Moi, j'aimerais exprimer un certain désarroi par rapport à votre façon de gérer, finalement, les affaires de la Ville concernant ce sujet particulier, qui, vous l'avez noté dans la présentation, a été déjà discuté de façon assez complète et j'avais fait une intervention à cette époque, en octobre 2022. Parmi plein de choses, j'avais souligné que les Conseillers municipaux manquaient d'informations sur les perspectives financières pour le concessionnaire.

Je vous avais fait part de mon interrogation sur le fait que rien n'était prévu pour, d'une part, en tout cas, rien n'était donné comme information aux Conseillers municipaux pour mesurer les résultats de la société Decaux, puisque c'est déjà cette société qui s'occupait de l'exploitation, de l'installation, l'entretien, la maintenance, etc. des mobiliers urbains. Donc on ne savait pas quel était le montant des profits? On peut imaginer qu'ils en ont fait puisqu'ils y reviennent. Et d'ailleurs là, pour le coup, vous nous expliquez que l'offre présentée par la société JC Decaux France est la meilleure offre. Mais vous avez spécifié un peu auparavant que c'est la seule offre que vous ayez obtenue, si je lis bien la présentation. Donc effectivement, ce n'est pas très compliqué d'avoir une meilleure offre quand on est tout seul à présenter une offre. Ça, c'est un point de détail.

Mais plus profondément, j'avais pour le compte du groupe Rosny Écologique et Solidaire, je vous avais demandé d'avoir des informations sur les profits passés de JC Decaux et un petit calcul de ce qu'il pourrait obtenir comme profits. Je vous avais souligné qu'il existe des communes qui ont fait le choix d'inclure une clause dans le marché de concession qui permet éventuellement, en cas de surprofits – alors à fixer bien entendu – tout cela devrait être l'objet d'une négociation, mais en cas de surprofits, d'avoir un certain retour financier pour la commune.

Je m'aperçois que malgré des promesses qui, je crois me souvenir, m'ont été faites en octobre, vous m'avez dit comme vous le faites souvent : « oui, nous allons vous apporter des informations, nous allons revoir », je crois me souvenir, mais vous allez préciser cela. Je vois qu'aucune information nous est donnée. Nous n'avons même pas la précision de savoir si ce qui nous a été présenté en octobre est toujours valable, si une virgule a été changée, un point a été changé, ou bien si la proposition est absolument identique à celle que nous avons connue en octobre. Et là, moi je m'étonne puisque depuis que je suis attentif à la politique locale à Rosny, que ce soit sous votre mandat, sous les mandats précédents, étant élu ou n'étant pas élu, peu importe, j'ai toujours entendu dire que les élus de droite de Rosny, qu'ils soient de l'URAM, ou bien aujourd'hui avec vous, que vous saviez bien gérer, que vous étiez très attentifs aux comptes et au budget municipal.

Moi je ne sais pas si c'est la meilleure concession. Toujours est-il que je constate à mon grand étonnement que nous n'avons aucun moyen de savoir si effectivement c'est une bonne offre, si les perspectives économiques de la société Jean-Claude DECAUX sont raisonnables. Et évidemment, une société a besoin de faire des profits. Mais on a bien vu que certaines sociétés, ces derniers temps, avaient fait des profits qualifiés par tous les experts d'extraordinaires ou de surprofits, je crois que c'est ça le vocabulaire qui avait été employé. Donc, est-ce qu'il n'y a pas là de perspectives de surprofits ? On a aucune information. Et moi franchement, je suis sidéré. Vous nous demandez de prendre des décisions sans nous donner d'informations. Est-ce que seulement vous avez vous-même ces informations ?

Monsieur le Maire

Je vais vous chagriner Monsieur BÉAL parce que...

Eric BÉAL

Est-ce que vous les gardez pour vous ou bien, est-ce que vous consentez à nous les partager?

Monsieur le Maire

Mais non mais vous avez été absent. Donc je reprends le CoPil qui a eu lieu le 8 novembre pour étudier les grandes lignes du projet de contrat. Comme il avait été demandé au Conseil municipal du 20 octobre. La commission de délégation de service public du 8 février 23 pour procéder à l'ouverture des candidatures : pas de représentant R.E.S., Madame BÖNNER était absente. Monsieur BÉAL qui est son suppléant ne l'a pas remplacé. Le PV a été approuvé à l'unanimité.

La commission délégation de service public du 16 mars dernier pour étudier l'offre de la société DECAUX : pas de représentant R.E.S. donc Madame BÖNNER était absente et Monsieur

BÉAL qui est son suppléant n'est pas venu. Mais il y avait bien Monsieur CAPILLON qui est le suppléant de M. POINSIGNON et Monsieur CAREL était là lui aussi. Donc je suis surpris de votre remarque eu égard à ces absences.

Eric BÉAL

Est-ce que c'est votre seule réponse ?

Monsieur le Maire

C'est quand même une réponse importante, Monsieur BÉAL. Je veux bien que vous nous fassiez des critiques mais je pense...

Eric BÉAL

Nous sommes 43 élus. Est-ce que parce que je suis éventuellement à une commission, est-ce moi seul ai le droit d'être au courant? Ou est-ce que, puisque nous sommes 43, enfin 39 aujourd'hui...

Monsieur le Maire

Vous êtes membre d'une commission, Monsieur BÉAL, et vous n'avez pas été présent. Donc j'en suis désolé mais toutes les informations ont été données. Voilà, il est fort dommage que vous n'ayez pas été présent à ces réunions...

Eric BÉAL

Oui, sans doute.

Monsieur le Maire

...où toutes les réponses auraient pu être apportées à vos questions.

Eric BÉAL

Mais très franchement, ce n'est pas comme cela que la démocratie devrait se dérouler.

Monsieur le Maire

Mais bien sûr ! Mais bien sûr ! Je sais.

Eric BÉAL

Nous sommes 39 à voter ce soir, comment se fait-il que mes collègues qui n'ont pas la chance immense d'appartenir à cette commission ne puissent pas être informés ?

Monsieur le Maire

Oui, je sais, je sais, vous nous donnez tellement de leçons de démocratie.

Bien sûr, enfin là, vous avez reçu tous les éléments. En tout cas, vous avez été absent par deux fois et c'est regrettable. Monsieur LE FLOCH, si vous voulez apporter quelques réponses.

Fabrice LE FLOCH

Oui, je ne comprends pas, Monsieur BÉAL, parce qu'il y a une commission et c'est à vous d'informer votre groupe, après si vous ne venez pas...

Par contre, tout ce qui est financier, vous avez quand même assisté à la première. Le coût pour la Ville est nul, donc je ne vois pas le problème en fait.

Eric BÉAL

Est-ce que je me suis mal exprimé ou est-ce que vous ne m'avez pas entendu?

Fabrice LE FLOCH

Bah peut-être.

Eric BÉAL

Je ne vous parle pas du coût pour la Ville. Je vous parle de la possibilité pour la Ville de bénéficier de financements s'il y a surprofit.

Fabrice LE FLOCH

Non mais vous avez dit qu'on ne savait pas gérer.

Eric BÉAL

Vous ne savez pas s'il y a possibilité de financement.

Inaudible (3 interlocuteurs parlent en même temps)

Comment le savez-vous? Où sont les informations ?

Fabrice LE FLOCH

On vous avait expliqué en commission que, par exemple, c'est quand même JC Decaux qui prend des risques. Par exemple... Non, mais il y aurait une pandémie encore... ça veut dire qu'ils perdent de l'argent.

Je ne sais pas. Vous aviez acquiescé quand même sur la première commission. Maintenant qu'il y a du monde, vous dites quelque chose.

Eric BÉAL

Non, non, je n'acquiesce rien du tout. La société Jean-Claude Decaux qui est sur ce type d'activité depuis des années et des années, nous a fort bien démontré qu'elle savait gérer ses risques...

Fabrice LE FLOCH

Bah heureusement !

Eric BÉAL

...et elle fait des profits excellents, énormes. Donc le risque, il est calculé et je suis persuadé que du côté de la société Jean-Claude Decaux, qui est une société sérieuse, ils savent exactement de quoi il retourne et ce qu'ils peuvent obtenir avec la concession de Rosny. Moi, ce qui m'ennuie, ce n'est pas le risque pris par la société Jean-Claude Decaux. Franchement, je n'ai aucun souci pour eux, je n'ai aucune inquiétude.

Ce qui m'ennuie, c'est votre manque d'inquiétude, votre manque de curiosité. Comment se fait-il que vous n'ayez pas la curiosité de savoir combien ça va rapporter et éventuellement de dire à Jean-Claude Decaux, qui éventuellement ne refuserait pas de négocier ? Mais vous, vous ne le faites même pas. C'est ça qui m'ennuie. Vous ne le faites même pas !

Comment se fait-il ? C'est un respect extraordinaire pour une société privée, parce que le privé ne doit pas être bousculé. Ou bien est-ce que c'est simplement un manque de curiosité? C'est dommage, non ? Certainement. Ce n'est pas un génie et je crois que Monsieur MANGON veut prendre la parole.

Pierre MANGON

Monsieur BÉAL, je pense que vous avez, en tant que membre de la commission, quinze jours avant, reçu le rapport complet, et tous ces éléments étaient dans le rapport. Je voudrais simplement rajouter.

Eric BÉAL

J'aimerais bien, mais ce n'est pas le cas Monsieur MANGON.

Pierre MANGON

Ecoutez, je suis désolé, mais le rapport vous l'avez eu. J'aimerais aussi vous préciser que s'il y avait une vraie rentabilité, nous n'aurions pas eu qu'un candidat, nous en aurions eu plus.

Eric BÉAL

Vous êtes au courant, Monsieur MANGON, qu'il n'y a que deux ou trois intervenants sur ce type de marché ? Il y a Clear Channel, il y a JC Decaux, il doit y en avoir une troisième. Les ententes entre sociétés, ça vous dit quelque chose ? Vous n'êtes pas au courant qu'il peut y avoir ce genre de chose ?

Monsieur le Maire

Ok. Je laisse la parole à Monsieur ITZKOVITCH, s'il vous plaît.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, puisqu'on est encore mis en cause par le passé, par Monsieur BÉAL et je pense que ce sera jusqu'à la fin du mandat.

Franchement, quand on vous entend parler Monsieur BÉAL, sur les modalités économiques de cette concession... Déjà, à chaque fois que l'on passe ce type de contrat, vous faites la même intervention. C'est un copié collé et à chaque fois, je crois que la réponse, vous ne l'entendez pas.

En réalité, ce qui est peut-être trompeur, c'est le vocabulaire qui est utilisé dans ce type de document, mais qui est imposé par la loi, sur le chiffre d'affaires et le résultat net. Ce que vous appelez « profits », Monsieur BÉAL, et fort heureusement, en réalité, on ne peut jamais vraiment le savoir. On ne peut jamais vraiment savoir combien DECAUX gagne d'argent sur un contrat, parce qu'en réalité, les coûts qui sont annoncés, ce sont des coûts qui sont lancés par Decaux, qui ensuite ou par le concessionnaire qui est choisi et qui ensuite forme un résultat. Et DECAUX n'a qu'un seul contrat. Il y en a des centaines, voire des milliers dans toute la France.

Donc in fine, les profits ne se font pas à l'échelle de Rosny-sous-Bois ou d'une autre ville, ils sont à l'échelle du groupe. Et bien heureusement, il y a un truc qu'on appelle le secret des affaires en France et on n'est pas en capacité pour une société, pour un certain nombre de raisons, notamment, celle que vous indiquez sur les ententes sur les primes, Monsieur BÉAL, d'avoir ces informations.

Donc la clause, la fameuse clause – mais je sais pourquoi vous dites cela - c'est parce que dans un certain nombre de villes gérées par des personnes de votre sensibilité, certains maires ont tenté l'expérience. Il faut aller jusqu'au bout de la chose. Ça a été un échec, parce que du coup, alors, il n'y a pas eu un candidat, il y a eu zéro candidat, zéro candidats et on peut annexer évidemment les résultats et la redevance aux résultats. Mais ça ne veut pas dire qu'on va taxer, qu'on va prélever ce que vous appelez vous un surprofit.

Donc, en réalité, il faut, je pense, remettre l'église au milieu du village. Et ce type de marché, vous l'avez dit d'ailleurs, Monsieur BÉAL, c'est un marché où il y a très peu d'intervenants. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas un marché qui est accessible à tout le monde, c'est un marché où, vous l'avez dit, les risques sont conséquents et où, eh bien oui, très peu d'intervenants ont la capacité de rentrer, comme c'est le cas sur d'autres marchés.

Évidemment, on sait très bien que c'est un marché oligopolistique qui a peu d'intervenants. Ce n'est pas de la faute de Monsieur le Maire de Rosny-sous-Bois, c'est dans toute la France. Donc il faut quand même, à un moment donné, rendre à César ce qui est à César. Et je pense que demain, comme après demain, comme dans dix ans, tant qu'on signera ce type de contrat et si on n'utilise pas un autre choix de gestion (et ça, après, c'est un débat politique qu'on peut avoir) on aura toujours ce même type de profil de candidature.

Et puis enfin, je voulais vous répondre sur cette fameuse bonne ou mauvaise gestion. Encore une fois, je pense qu'il ne faut pas avoir de religion sur la question et de dire DECAUX fait des profits, peut-être que ce serait mieux en régie. On peut avoir le débat pendant des heures je pense.

Force est de constater que pendant la crise du COVID, plus aucun annonceur du fait du confinement et qu'il n'y ait plus personne dans les rues, parce que c'est comme ça que

DECAUX gagne de l'argent. Ce n'est pas en vendant du matériel urbain à Rosny-sous-Bois ou à d'autres villes, c'est en vendant de la publicité sur ce matériel humain. C'est le modèle économique. Et bien pendant le confinement, qu'est-ce qui s'est passé ? Ce type de sociétés (pas que DECAUX) ont fait des résultats catastrophiques puisque plus personne ne voulait leur acheter de la pub, il y avait plus personne dans les rues, donc plus personne n'était intéressé pour afficher.

D'ailleurs, vous avez pu le constater, tout le monde a pu le constater. On constatait sur les mobiliers urbains des publicités qui dataient de plus de six mois, parce que plus personne ne voulait acheter d'espace. Donc les chiffres d'affaires ont été un peu catastrophiques. Et je ne pleure pas pour DECAUX, Monsieur BÉAL, je vous dis juste qu'il y a des gros risques sur ce type d'activité. Et moi, je vais vous faire un compliment, Monsieur le Maire. On avait indiqué lors du débat qu'on a eu sur ce type de contrat, je crois, très peu de temps après la pandémie, qu'on souhaitait que les contrats soient plus clairs sur les cas dans lesquels les villes étaient engagées en cas de pandémie et en regardant le contrat de prêt – je dois dire que c'était quelque chose de positif que nous soulevons ici – nous avons pu constater que dans ce contrat, un effort a été porté sur les cas qu'on n'avait pas imaginés avant, ce qu'on appelle les cas de force majeure. C'était une pandémie mais ça pourrait être autre chose demain et visiblement un effort a été fait pour prévoir précisément l'absence de toute responsabilité pour la Ville au cas où il y aurait un problème de ce type, je pense qu'il faut le saluer.

Quand les choses vont dans le bon sens on le dit. Donc nous, naturellement, on votera cette délibération. Et je pense qu'il faut se garder de tout débat de fond et idéologique dans ce cas-là, ou alors, l'avoir pendant des heures et ne faire que ça, même si c'est un vrai débat. Je pense que cette délibération, cette attribution que vous nous proposez pour encore quelques années, permettra à la fois de continuer le renouvellement du mobilier urbain avec le modèle économique qui est critiquable. Vous pouvez le critiquer le modèle économique, Monsieur BÉAL, aujourd'hui, il est ce qu'il est. Et puis après, si dans quelques années, les gens qui sont aux affaires décident d'en changer, ils en changeront. Mais pour le moment, je pense que ce modèle a fait ses preuves et qu'il faut par précaution le garder.

Monsieur le Maire

C'est un modèle que nous voyons dans des communes de toutes couleurs politiques. Voilà, c'est important de le dire aussi. Tout à fait. Monsieur MAGON.

Pierre MANGON

Dans le rapport que vous avez reçu quinze jours avant la réunion, vous avez eu un document qui s'appelle le compte d'exploitation prévisionnel de la concession de mobilier urbain de la Ville de Rosny, et vous avez tous les chiffres qui sont mentionnés dedans.

Monsieur le Maire

Bien, je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ?

Eric BÉAL

Juste une remarque Monsieur le Maire, c'est plus un débat idéologique, comme le dit Monsieur... Mais c'est la sanctuarisation d'un système privé et on s'appuie sur... Enfin, on n'imagine même pas que ça puisse faire autrement. Je vous renvoie quand même à l'expérience d'un certain nombre de vos collègues, maires de France, de toutes couleurs politiques. Vous me dites ma couleur politique, ça n'a rien à voir, ça n'a rien à voir. Vous avez des maires et je ne serais pas étonné d'en voir qui sont plutôt à droite, qui choisissent une autre façon de faire et qui refusent ce diktat.

Effectivement, vous avez raison, lorsqu'on demande à des sociétés privées de gratter un petit peu sur leurs résultats, éventuellement, elles disent : « terminer je ne je ne réponds pas ». Est-ce que pour autant il ne faut pas chercher à avoir un peu d'imagination ?

Peut-être trouver une autre société qui puisse, en ayant d'autres réseaux et effectivement se rémunérer sur d'autres types d'affichages, etc. Enfin, il y a plein de choses. On avait le temps, entre octobre et aujourd'hui, on avait le temps, mais rien n'a été fait.

Monsieur le Maire

D'autres n'ont pas répondu. Il a été le seul à répondre et donc nous avons donné suite à cette demande. Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, une question. En décembre, nous avons eu un échange sur le règlement local de publicité de l'EPT Grand Paris Grand Est. On avait eu une discussion. C'était un cadre assez souple, mais qui aussi, permettait aux maires de pouvoir déposer des arrêtés municipaux, notamment, qui visent à être un peu stricts et à diminuer l'impact de la publicité en tout cas, nous, de notre point de vue, notamment sur l'impact écologique que ça peut engendrer, mais également sur la pollution visuelle.

La question que je me pose aussi aujourd'hui, c'est que du coup, à travers cette nouvelle concession, est-ce que dans la vision que vous avez potentiellement... parce que vous m'aviez dit, dans les propositions que vous aviez faites, on est ouvert potentiellement à effectivement, peut-être aller plus loin avec des arrêtés municipaux ? Est-ce que du coup, dans le cadre de cette nouvelle concession (parce que ça peut avoir un impact), est-ce que vous y avez réfléchi ? Est-ce que ça a été pensé ?

Monsieur le Maire

C'est une discussion que nous avons donc au niveau du Territoire, puisqu'un vote devra donc intervenir prochainement. C'est en effet une réflexion que nous avons ensemble avec les maires du Territoire d'ailleurs, et c'est une réflexion que nous avons localement, sachant qu'il y a un certain nombre de sociétés, d'entreprises qui vont être pénalisées et vont nous pénaliser par rapport à cela. Mais c'est en effet une démarche que nous avons entreprise et que nous allons entreprendre avec les treize autres maires du Territoire.

Magalie THIBAUT

Du coup, c'est-à-dire que JC DECAUX, ils seront pénalisés alors ? Je ne comprends pas, j'ai du mal à comprendre, là.

Monsieur le Maire

Par rapport au programme que nous avons défini, je dirais que, eux, par rapport à ce que nous avons choisi de mettre en place, ça reste dans une norme légale. Mais c'est une réflexion en effet que nous avons pour l'avenir. Je ne sais pas, Madame BÖNNER, ça vous fait rire ?

Non ? Ah bon ? C'est sur autre chose. D'accord.

Monsieur le Maire

Je vais passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Ah, ce n'est pas ouvert, pardon.

Monsieur le Maire

Je signale l'arrivée de Monsieur MESA qui était coincé dans l'ascenseur et de Madame ELICE.

M. BÉAL, M. RICCARDI n'ont pas voté, Mme ELICE et Mme ZERROUR, M. BÉAL. Donc 37 voix pour et cinq abstentions. Je vous remercie.

37 voix pour et 5 abstentions (R.E.S.)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

37

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, M. DELALANDE, M. PAUTRE,

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0

5

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. BEAL

3. COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

Monsieur le Maire

Je cède la parole à Monsieur MANGON pour le compte de gestion pour l'exercice 2022.

Pierre MANGON

Mesdames et Messieurs, Bonsoir. Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par Madame Dolorès DORiot, trésorière principale pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et de Madame Audrey OSIFRE, trésorière par intérim pour la période du 2 janvier 2023 au 13 mars 2023. Considérant que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2022. Considérant que le compte de gestion 2022, dressé par la comptable publique, n'appelle ni observation, ni réserve, le Conseil municipal est invité à constater les identités de valeur du compte de gestion de trésorerie 2022 dressé par le Trésor public avec les indications du compte administratif. Les résultats définitifs de l'exercice 2022 sont les suivants :

- Excédent de la section d'investissement 1 420 908,72 €
- Excédent de la section de fonctionnement 7 098 919,22 €.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur MANGON. La question donc, c'est la régularisation dressée par le Trésor public. Nous passons au vote. Monsieur BÉAL vous devez avoir un problème sur votre écran parce que... voilà, ça y est, c'est bon. Donc 42 votes exprimés. 41 votes pour et 1 abstention. Merci.

41 voix pour et 1 abstention (Mme JACAMENT – URAM)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

1

Mme JACAMENT

4. COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022

Monsieur le Maire

Monsieur MANGON pour le compte administratif pour l'exercice 2022.

Pierre MANGON

Nous étions tous concentrés ces mois derniers sur le budget 2023, ce dont nous disposons en partie depuis le 8 juin dernier. Il nous faut cependant ce soir se plier à l'exercice habituel de présentation, débat puis vote du compte administratif de l'année écoulée.

Pour mémoire, ce compte administratif retrace l'ensemble des opérations intervenues en 2022, tant en dépenses qu'en recettes, en concordance avec le compte de gestion que vous venez d'adopter.

A titre liminaire, je tiens à souligner que dans le cadre de l'arrêt de notre budget 2023 par le préfet, ce dernier a impacté partiellement notre compte administratif 2022 puisque le préfet, suivant l'avis de la CRC, a ajouté un reste à réaliser portant sur une cession foncière d'un montant de 764 451 €. Cette cession était intervenue en décembre 2022, mais le titre n'avait pas pu être émis. Notre résultat de fin d'exercice 2022 a donc été majoré d'autant.

Examinons d'abord les résultats globaux.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses s'établissent à 81,3 millions d'euros. Les recettes atteignent quant à elles 86,9 millions d'euros. Pour la section d'investissement, les dépenses s'établissent à 33,19 millions d'euros et les recettes atteignent 34,22 millions d'euros. L'ensemble constitue un résultat net de plus de 6,63 millions d'euros. Après reprise du résultat 2021 1 888 866 € et des restes à réaliser de la section d'investissement, à savoir les reports, lesquels s'élèvent en dépenses à 17 542 062 € et aux recettes à 17 587 812 €, soit un solde net de 45 750 €. L'excédent final 2022 s'établit alors à 8 565 777 €. Cet excédent augmente de plus de 2,5 millions d'euros par rapport à celui de l'an passé.

Il s'est construit en partie grâce à un niveau de réalisation des charges à caractère général inférieur à la prévision initiale, tandis que les recettes de fonctionnement ont légèrement dépassé les inscriptions budgétaires. Pour plus de détails, je vous invite à consulter l'analyse des principaux postes budgétaires figurant dans le rapport qui vous a été remis. Ce soir, je vous épargnerai ce long détail pour ne cibler que les faits les plus marquants de cet exercice budgétaire. Sauf si vous souhaitez, évidemment, prolonger nos échanges jusqu'au bout de la nuit.

Ma proposition ne vous ayant manifestement pas plus séduit que cela, commençons ma présentation des faits marquants de ce compte administratif 2022 par la présentation de

l'épargne. À la lecture de ce schéma, vous constatez que la Ville a dégagé en 2022 une épargne nette de 5,63 millions d'euros, proche de celle de l'année 2021, tout en supportant un remboursement de capital de dette supérieur à 395 000 €. La Ville maintient donc, contrairement à ce que certains peuvent prétendre, un niveau suffisant d'épargne nette. Nous pourrions évidemment espérer une épargne toujours plus conséquente. Mais lorsque nous sommes en gestion, et donc en responsabilité, nous savons que ce n'est pas si simple.

Pour mieux comprendre cette épargne nette, il nous faut détailler les dépenses et recettes. Commençons par les dépenses de fonctionnement. Comme vous pouvez le lire, en 2022, les dépenses de fonctionnement ont atteint la somme de 70,79 millions d'euros, contre 68,79 millions d'euros en 2021. Cela représente une augmentation de 2,91 %.

Plusieurs causes, de nouveau exogènes et endogènes, expliquent cette hausse. Les dépenses de personnel d'abord progressent de plus + 2,52 % pour s'établir à 43,02 millions d'euros. Nous en avons déjà parlé à maintes reprises lors du DOB 2023 et du Conseil budgétaire du 30 mars. Mais pour rappel, cette hausse se fonde notamment sur des causes extérieures que sont le dégel du point d'indice, les multiples revalorisations du SMIC, diverses réformes catégorielles, mais aussi l'habituelle progression mécanique des carrières. S'ajoutent toutefois les créations de postes que certains contestent, mais que nous assumons, car nécessaires aux besoins de la population.

L'évolution des dépenses de fonctionnement. Outre les dépenses de personnel dites 012, la hausse de nos dépenses de fonctionnement en 2022 s'explique également par l'augmentation d'une partie de nos dépenses courantes à hauteur de 3,62 %. Étant toutefois précisé qu'en atteignant la somme de 23,08 millions d'euros, nous retrouvons simplement le niveau proche de celui de 2019, année d'avant la crise sanitaire. Parmi les principales hausses subies, on peut mentionner la hausse de la subvention due contractuellement au délégataire de notre centre aquanautique, à raison de 9,98 %. Les frais de nettoyage des locaux + 7,85 %. Les frais de réservation des berceaux dans le cadre des délégations de service public + 4,69 %, les dépenses énergétiques, évidemment, à hauteur de + 6,55 %, même si c'est bien moindre que la hausse finale attendue pour 2023 et le carburant pour + 31,2 %.

On constate que ces hausses sont essentiellement liées à l'inflation, dont les effets se répercuteront, voire se renforceront, sur l'exercice 2023. En complément, les subventions aux associations progressent de + 1,22 %, tandis que l'aide au CCAS évolue de + 1,95 %.

Enfin, les charges exceptionnelles augmentent significativement de + 301 000 €. Cette hausse s'explique toutefois par l'annulation exceptionnelle de 481 000 € de titres de recette dans le cadre de la cession convenue de l'hôtel Brément.

Les recettes de fonctionnement. Donc ce que je préfère, je dois l'avouer. Mais j'anticipe déjà quelques éventuelles critiques. J'aime les recettes car cela permet de payer les dépenses qui nous tiennent à cœur et surtout à celles des Rosnéens.

Le total des recettes réelles de fonctionnement atteint en 2022 la somme de 85,89 millions d'euros. Ces recettes ont donc augmenté de + 2,97 % par rapport à 2021, essentiellement au bénéfice du dynamisme des bases fiscales.

Dans le détail, car je sais que vous attendez ce détail :

Les dotations de l'Etat que sont notamment la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Urbaine, la Dotation Nationale de Péréquation et les compensations fiscales, celles-ci évoluent légèrement de + 82 000 €. Cette hausse ne se fonde toutefois que sur les allocations compensatrices.

Les autres participations diminuent quant à elles significativement à hauteur de -1,55 million d'euros. Cela s'explique toutefois en grande partie par la disparition de la recette exceptionnelle perçue en 2021 au titre du remboursement par l'ARS des dépenses de fonctionnement de notre centre de vaccination.

Les recettes fiscales définies au niveau national, et non local, connaissent quant à elles une forte dynamique, du fait essentiellement de la revalorisation des bases +1,6 million d'euros, soit + 3,95 %.

Les droits de mutation sur les ventes immobilières restent pour leur part toujours très dynamiques : 2,11 millions d'euros. En revanche, le montant perçu au titre du Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France a été diminué de 272 000 €, pour atteindre la somme finale de 671 000 € en 2022.

S'agissant des produits, des services et du domaine, ceux-ci ont diminué de 500 000 €. Cette baisse est toutefois essentiellement due à d'importants rattachements réalisés fin 2021. Les produits exceptionnels, enfin, progressent quant à eux de 2,16 millions d'euros grâce aux cessions de l'hôtel Brément et des pavillons rue Bétrémieux.

Après avoir évoqué la section de fonctionnement, penchons-nous sur l'investissement en commençant par les dépenses d'équipement. Ces dépenses se répartissent autour des quatre axes suivants. Donc l'éducation tout d'abord, avec près de 14,6 millions d'euros, soit 64 % des dépenses d'équipement qui ont été consacrés à cette politique publique, avec en particulier l'achèvement des dépenses pour les nouveaux groupes scolaires Simone Veil et Dolto, ainsi que pour le lancement des travaux de construction du centre de loisirs Mermoz et de la construction de 9 nouvelles salles de classe de maternelle. 2022 fut également l'année de la finalisation des études et donc, du lancement des travaux pour la rénovation de la maternelle Bois Perrier. La Ville a également continué l'équipement et la modernisation numérique des écoles et centres de loisirs.

Elle a aussi équipé toutes les écoles d'un dispositif adapté de mise en sûreté, dit PPMS. Enfin, divers travaux de gros entretien ont été réalisés, notamment, la réfection des menuiseries de l'élémentaire Bétrémieux et l'aménagement de l'école des Boutours.

En deuxième axe, on retrouve l'amélioration du cadre de vie pour 4,73 millions d'euros de dépenses d'équipement, avec plus de 2,8 millions investis dans la rénovation et l'entretien des voiries communales. 1,33 million d'euros dans la modernisation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux aériens. 345 000 € pour embellir et sécuriser les espaces extérieurs et 213 000 € pour le maintien en état et l'extension du réseau de vidéoprotection.

Pour le troisième axe qui est l'entretien du patrimoine 2,28 millions d'euros ont été investis. Entre autres, pour la poursuite de la rénovation des équipements sportifs, à travers la mise en conformité incendie du gymnase Camus et des cours de tennis du stage Girodit. Mais aussi pour la rénovation de nos équipements culturels, dont la médiathèque de quartier Yourcenar. On peut également citer le remplacement de la couverture du multi-accueil Anne Frank, ainsi que le gros entretien des cimetières dont les travaux portant sur le nouvel accueil du cimetière. Projet mené en partie en régie par les ateliers municipaux.

Enfin un 4^{ème} axe dédié à la modernisation des services et des équipements. 800 000 € ont été consacrés, dont 557 000 pour l'informatique et plus de 200 000 pour le nécessaire renouvellement annuel de la flotte automobile et du matériel.

Donc le tableau à l'écran vous présente une synthèse de ce que je viens de vous exposer avec l'ajout de la participation obligatoire de la Ville aux dépenses d'investissement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Au total, les dépenses d'équipement ont donc atteint en 2022 la somme de 22,65 millions d'euros. Pour celles et ceux qui continuent de dire que ce n'est pas assez, je tiens à souligner que cela représente 4,8 millions d'euros de plus que la moyenne du mandat 2014-2020.

Passons maintenant aux recettes d'investissement. Car rappelons-le, pour financer ces précieuses dépenses, il nous faut des recettes du même montant. Donc pour financer toutes ces dépenses d'équipement en complément de la perception de la taxe d'aménagement (988 000 €) et du Fonds de Compensation de TVA (3,66 millions d'euros), la Ville a su solliciter ses partenaires institutionnels pour percevoir un peu plus de 5,7 millions d'euros de

subventions. Cela représente un taux intéressant de cofinancement de 25 %. En termes d'emprunt, seuls les 7,45 millions d'euros souscrits en 2021 ont été appelés. L'autofinancement venant compléter les recettes d'investissement.

En matière de dette, la Ville a toutefois souscrit en 2022 un nouvel emprunt de 10 millions d'euros auprès de l'Agence France Locale. Cet emprunt n'a cependant pas été mobilisé en 2022 et il est donc inscrit dans les reports de recettes.

Au 31 décembre 2022, le montant de l'encours de dette atteignait ainsi 78,44 millions d'euros. Pour mémoire, la totalité de notre dette est toutefois classée 1A, donc est parfaitement sécurisée et notre taux moyen global est de 1,96 %.

Pour autant, la hausse des taux d'intérêt nous impactera évidemment dans les années à venir, mais c'est une autre histoire. Car là, l'exercice consiste à vous parler du passé et plus précisément de l'année écoulée 2022.

Pour clore ce point, je préciserais que les intérêts de la dette payés en 2022 se sont élevés à 1,27 million d'euros pour un remboursement de capital de dette à 6,05 millions d'euros.

En conclusion, les grands équilibres financiers de la Ville ont été préservés, et force est de constater qu'au terme de cette année 2022, les engagements pris par la municipalité sont toujours respectés. Les taux des taxes foncières sont restés inchangés, les tarifs n'ont pas été revalorisés et certains, particulièrement symboliques, ont même été baissés. Souvenons-nous en, à savoir les tarifs de la restauration scolaire ainsi que les tarifs des entrées au centre aquatique.

La capacité d'autofinancement de la Ville (épargne brute) a été préservée, malgré les charges subies du fait d'une forte inflation.

La progression des dépenses de personnel (+1,06 million d'euros, soit +2,52 %), qui répond en partie à la volonté politique de renforcer l'administration dans les secteurs prioritaires a été moindre que celle des produits fiscaux (+1,6 million d'euros, soit +3,95%).

Enfin, le recours à l'emprunt a été mesuré, puisque seul l'emprunt de 7,45 millions d'euros souscrits en 2021 a été consolidé, alors que 14,2 millions d'euros étaient inscrits au budget primitif 2022. Monsieur le Maire, chers collègues, j'en ai terminé.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur MANGON pour cette longue présentation mais précise présentation. Un grand merci. Y a-t-il des questions? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui. Merci. Ecoutez, l'analyse de ce compte administratif 2022, et vous l'avez rappelé, se fait dans un contexte particulier que nous connaissons et sur lequel on sera certainement amené à revenir au point suivant. Néanmoins, la situation actuelle ne doit pas nous empêcher de porter une analyse importante sur ce compte administratif, puisque le compte administratif pour les collectivités, permet de retracer l'ensemble des mouvements. Il est donc, en tout cas pour nous, essentiel de pouvoir à sa lecture, tirer des enseignements et des observations, et de mesurer finalement si vos intentions politiques déclinées dans le budget 2022 (qui n'étaient pas les nôtres), mais est-ce que finalement votre budget a pu être suivi des faits ?

Une première question avant que je parte sur l'analyse et je m'excuse de ne pas l'avoir fait en commission de ressources avec mon collègue Franck DELALANDE, mais on s'en est aperçu après. Il y a manifestement, alors soit une erreur, soit une bonne explication. Dans la délibération, sur le montant concernant le besoin réel de financement de la section d'investissement, le résultat comptable cumulé s'élève à 1 420 908 €, alors que l'avis de la CRC sur cette même ligne en fait, indique 1 420 972 €, soit un écart de 63 €. Voilà, il y a peut-être encore une fois une bonne explication, mais comme c'est un document comptable, avant de pouvoir délibérer, on aimerait juste avoir la réponse sur ce sujet. Je clos la parenthèse.

Concernant l'impression générale de ce compte administratif, pour nous, il pourrait se résumer en deux mots : « paroles, paroles, paroles ». En effet, pour la deuxième année consécutive, nous constatons que vos promesses budgétaires ne sont pas complètement concrétisées en actes, c'est-à-dire en engagement de dépenses, notamment sur la partie des équipements publics.

C'est finalement la preuve du sentiment ambiant dans la ville que pas grand-chose ne se passe et que les mécontentements ne cessent de croître les derniers mois.

Quelques éléments de ce compte administratif qui, de notre point de vue, accréditent ce que je viens de vous exprimer. La première observation, c'est le résultat final cumulé : plus de 8,5 millions, un excédent de fonctionnement de 7 millions d'euros, un excédent d'investissement d'1,4 million d'euros, c'est à dire au final un excédent qui est en augmentation de +2 millions d'euros par rapport à l'année dernière. 8,5 millions, ça n'est pas une petite somme. On pourrait donc se dire que c'est plutôt la preuve d'une bonne gestion financière de la Ville. Mais la réalité, c'est que ce serait un peu trop facile de faire cette analyse-là, puisque si on regarde dans le détail de ce qui vous a amené à avoir cet excédent-là, le détail se trouve à la page 9 du compte administratif, pour déjà s'apercevoir qu'il y a déjà près de 4,8 millions de crédits en dépenses de fonctionnement qui ont été annulés. Donc, quand on a presque 4,9 millions de dépenses de fonctionnement qui ont été annulées, c'est effectivement plutôt facile de générer un excédent de cette nature-là. Et voilà, on trouve que c'est assez dommage de ne pas donner des explications parce que ça fait partie, de notre point de vue, de la transparence.

Et un autre indicateur qui accrédite cela, c'est l'augmentation de l'épargne brute. Voilà. Et d'ailleurs, Monsieur ITZKOVITCH en avait déjà parlé l'année dernière pour être tout à fait aussi honnête.

Le deuxième exemple de promesses non-tenues, là, c'est sur le volet des investissements et notamment des dépenses d'équipement. La réalité, c'est qu'entre le compte administratif 2021 et le compte administratif 2022, les dépenses d'équipement sont en baisse de près de 5 millions d'euros. Donc, pendant toute la présentation, vous nous avez dit : « voilà ce qu'on a fait ». Bon, c'est le jeu, mais nous, on va vous dire : « voilà ce que vous n'avez pas fait », et notamment, voilà ce que vous n'avez pas fait alors que vous vous étiez engagé à le faire dans le budget 2022.

Si on rentre dans le détail, c'est finalement vos deux grandes priorités du mandat qui ont subi des coupes. La première, c'est sur le budget de l'éducation puisque les dépenses d'équipement sur le plan école est en diminution d'un million d'euros entre les deux C.A.

La deuxième priorité du mandat, qui prend un sacré coup de rabot, c'est le cadre de vie qui diminue de plus de 3 millions d'euros. Et puis, un autre élément, cela concerne la progression de la taxe d'aménagement pour 2022, qui s'élève à près d'1 million d'euros et qui est en augmentation de +200 000 €. Utile quand même de rappeler dans quels cas payons-nous la taxe d'aménagement? Elle est à payer à la suite d'une autorisation d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux.

Nous pouvons donc en déduire (une fois n'est pas coutume) que « le Rosny que nous aimons » paraît réellement respecter sa promesse de moratoire sur les permis de construire, quand on voit une taxe d'aménagement qui augmente d'une année sur l'autre.

Concernant ce C.A., c'est donc pour nous la deuxième année consécutive qu'il révèle deux choses : votre mauvaise gestion financière de la ville, avec votre incapacité à exécuter vos budgets et donc à faire en sorte de rattraper le retard pris, notamment dans les équipements publics et dans les écoles. Avec en plus, et vous l'avez dit, une dette par habitant qui se dégrade. C'est-à-dire qu'on a une dette par habitant qui se dégrade, et en même temps, on n'améliore pas le cadre de vie des Rosnéens, et on ne rattrape pas le déficit d'équipements publics. Donc oui, nous, le groupe R.E.S., nous considérons que c'est une mauvaise gestion financière.

Le deuxième élément, c'est que pour nous, c'est une forme d'insincérité budgétaire et de votre difficulté à finalement assumer vos stratégies budgétaires. La réalité, et c'est ce qu'on vous dit depuis le début, c'est que comme vous n'avez pas de cap, ni de vision politique, vous avez en fait du mal à faire des choix politiques qui vont s'inscrire dans des orientations budgétaires claires. Et donc, ce compte administratif est assez révélateur. En résumé et sans surprise pour notre part, le Grand Soir n'est pas près d'arriver à Rosny-sous-Bois avec « le Rosny que nous aimons » et nous le regrettons vivement. Pour toutes ces raisons-là, on votera contre.

Pierre MANGON

Je voudrais préciser que pour la taxe d'aménagement, il y a trois ans de décalage. Donc on est ici sur les permis de construire de 2019 et 2020 et non pas sur les permis de construire de 2022.

Monsieur le Maire

Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur MANGON, en ouverture de notre explication de vote, je voudrais vous citer une phrase qui m'est chère. Monsieur le Maire pourra vous dire d'où elle vient. Je pense qu'il le sait. « Qui met la main à la charrue et regarde en arrière n'est pas digne du royaume ». Vous demanderez à Monsieur le Maire, il vous dira d'où ça vient.

Tout ça pour vous dire : « arrêtez de regarder dans le rétroviseur, arrêtez systématiquement de faire des... On dirait qu'il y a l'étalon URAM, c'est-à-dire qu'on compare tout avec l'URAM plus tant de pourcents par rapport à la période de 2014-2020, plus tant de pourcent, moins tant de pourcent. C'est votre budget, vous êtes aux affaires, c'est vous qui avez le gouvernail en main Mesdames, Messieurs de l'équipe de la majorité municipale. Cessez de regarder en arrière et parlez-nous de ce que vous faites.

Je viens rebondir sur ce qu'a dit Madame Thibault. Ce que vous faites, pas ce que vous annoncez que vous allez faire, ce que vous faites. Or, et c'est pour ça qu'il y a un décalage qui a été excellemment bien souligné par Madame Thibault, entre votre budget qui annonçait une épargne brute et des capacités totalement obérées de la Ville et finalement, un compte administratif, où facialement, on pourrait dire : « mais ce sont des bons gestionnaires ». Mais en réalité, comme vous n'exécutez pas vos budgets, évidemment, facialement, tout va bien madame la Marquise. Mais en réalité, quand on creuse un peu et qu'on sait que vous avez dans vos équipes, et heureusement, des fonctionnaires qui savent très bien faire leur travail et Madame Thibault l'a prouvé, eh bien c'est facile de constater des recettes d'avances, c'est facile d'annuler des crédits et de se retrouver finalement avec un budget où on a un excédent, où tout va bien, où on a des capacités avec des reports d'investissements qui, de l'histoire budgétaire de la Ville, atteignent des records, des reports en investissements qui sont incroyables parce que vous n'exécutez pas vos budgets alors que vous y êtes autorisé. Et c'est un engagement politique, ce n'est pas seulement un engagement comptable. Se dire : on va faire ça, on va faire ça », mais on ne le fait pas. Et puis, en plus, on a eu des crédits de dépenses.

Bon, donc je ne vois pas ce qu'il y a à s'enorgueillir et à se réjouir de ce type de compte administratif, qui montre que finalement, vous n'exécutez pas vos budgets et que donc, in fine, a fortiori, vous ne remplissez pas vos engagements. Ça, c'est pour l'aspect général.

Ensuite, il y a quand même deux aspects un peu plus particuliers qui nous ont fait politiquement sourire, nous, du côté de l'URAM. Le premier c'est... Alors vous l'avez dit et vous l'assumez, tant mieux. Mais quand on va avoir le compte administratif 2023, je ne sais pas si vous allez continuer à l'assumer. Vous dites : « on assume totalement la hausse des dépenses de fonctionnement ». Ah oui ! 500 000 €, près de 500 K€ sur les créations. Donc, vous le dites de façon très transparente, vous l'assumez. Ça veut dire quoi l'assumer ? On en verra les conséquences. Votre stratégie budgétaire. Alors évidemment, vous dites que les Rosnéens ont besoin de services etc.

Mais il y a d'autres façons que de créer des postes. Vous, vous créez 500 K€ de nouveaux postes par an, 700 ou 800 qui étaient prévus pour le budget. Finalement, la Cour des Comptes vous a empêché de le faire, mais en tout cas, c'était prévu au budget initial 2023 qui a été rejeté.

Donc, vous êtes en train d'ouvrir totalement la masse des dépenses et de celle qui, à notre sens, est la plus représentative puisque la masse salariale, les dépenses de personnel et qui en plus sont les moins souples, puisqu'on ne peut pas, en tout cas, on peut très difficilement la réduire dans le temps. Il y a une forme d'énorme inertie et donc vous obérez l'avenir en faisant ça. C'est-à-dire que quand on crée 500 K€ de postes en plus, il y a un effet cliquet et l'année d'après, on ne peut pas les supprimer. On a les 500 K€, ils sont là, ils sont acquis. Il y a un effet cliquet tous les ans, tous les ans, il y a un effet cliquet. Je ne sais pas si vous avez une vision à cinq, dix, quinze, 20 ans de ce que sera la ville, au-delà des petites responsabilités de chacun, de qui sera, qui ne sera pas au pouvoir, on s'en fiche à la limite. Ce qui est sûr, c'est que les Rosnéens, ceux qui habiteront cette ville, ceux qui bénéficieront des services publics, ceux qui paient des impôts, ils seront toujours là quoi qu'il arrive. Et eux, je ne suis pas sûr que cette vision d'une ville qui ouvre la nasse de la dépense, notamment de la dépense de personnel, qui est donc incompressible, ils soient heureux de l'avoir comme ça.

Votre compte administratif a le mérite de montrer que vous assumez, Monsieur MANGON l'a dit : « on l'assume ». Je ne sais pas si vous allez assumer à la fin du mandat cette ouverture, à notre opinion, irresponsable, des dépenses de personnel.

Dernière chose, la seule bonne nouvelle de votre compte administratif – et là, Monsieur MANGON, on ne vous a pas entendu parler de l'URAM, je suis étonné – ce sont les dynamiques de bases fiscales. Alors, vous glissez pudiquement dessus parce que vous ne voulez pas dire ce que c'est en réalité, parce qu'on parle de la taxe d'aménagement, mais les nouvelles bases de taxe foncière, ce sont des nouveaux logements, on va le dire comme ça, on va le dire simplement et on ne va pas se cacher derrière notre petit doigt. Vous ne le dites pas trop. Et les nouveaux logements de base foncière que vous avez en 2022, il y a de fortes chances, je vous décomplexé, que ce soit des permis de construire qui étaient accordés de notre temps, il y a de forte chance.

Donc en réalité, ce que je suis en train de vous dire – avec tout ce qu'on peut en penser après, tout ce qu'on peut en dire sur on construit, on ne construit pas, etc., on peut en parler des heures – c'est que grâce aux bases foncières de l'URAM, vous sauvez un peu votre budget 2022. La seule bonne nouvelle de ce budget, et vous le dites, et ça aussi vous l'assumez, c'est la dynamique des bases foncières. Voilà.

Donc vous pouvez parler de notre héritage. Aujourd'hui, vous avez un héritage fiscal plutôt saint qu'on vous a laissé. Heureusement que vous avez cette bonne nouvelle parce que, si en plus il y avait une stabilité des recettes fiscales et notamment des bases, je ne donne pas cher de votre budget et de votre capacité d'épargne brute à la fin de ce mandat, au rythme de vie que vous avez.

Donc j'entends que c'est une obsession pour vous de regarder dans le rétroviseur. Dont acte. Nous aussi, on assume ce qu'on a fait, avec des choses bien, des choses un peu moins bonnes, mais on assume ce qu'on a fait. Mais en tout état de cause, en matière fiscale, on l'assume et il serait bien que vous aussi, si vous voulez l'assumer jusqu'au bout, vous ayez l'honnêteté de le reconnaître aussi fortement que vous reconnaissez assumer les dépenses que vous augmentez, notamment en terme de personnel.

Voilà pourquoi je pense que c'est la logique de notre vote du budget 2022. Nous avons voté contre ce budget. Évidemment, cette exécution et ce compte administratif nous paraît totalement irresponsable. Donc, nous voterons contre pour les raisons que je viens d'exprimer, mais aussi en cohérence avec le fait que nous avons, dès 2022, alerté sur le fait que ce budget n'allait pas dans le bon sens.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur ITZKOVITCH. Je pense que le retour en arrière... bon de temps en temps, et quelques petites phrases en effet... Bon, je pense qu'il faut aussi assumer un passé. On est là pour assumer tous ensemble d'ailleurs, ce budget. C'est vrai qu'il y a une augmentation du personnel. Maintenant nous sommes très attentifs à cette évolution, vous le savez bien. C'est vrai qu'il y a aussi le poids des augmentations du point d'indice.

Malgré tout, je pense qu'au niveau des investissements, il y a quand même un certain nombre de projets qui ont été mis en place et qui vont être mis en place. Je pense au plan écoles.

Je pense que Madame AWAD, même si elle n'a pas eu satisfaction sur tout, peut se satisfaire quand même de projets qui ont évolué. En tout cas sur l'épargne brute, c'est un objectif convenu en effet lors du DOB, car c'est de l'autofinancement de nos investissements et c'est autofinancement est nécessaire bien sûr.

Donc un budget qui est cohérent, un compte administratif qui est cohérent par rapport à nos choix politiques bien sûr, qui peut toujours être amélioré. Il sera amélioré bien sûr sur les années à venir. Mais je pense qu'en effet, avec un excédent quand même qui est conséquent, une épargne brute qui est conséquente, avec une baisse des dépenses d'équipement, je pense que nous allons pouvoir trouver un équilibre. Et cet équilibre, nous l'avons à travers ce compte administratif, n'est-ce pas Monsieur MANGON ?

Pierre MANGON

Je voudrais rajouter qu'effectivement le taux de réalisation est inférieur aux années précédentes, mais en partie, cette baisse est due à la problématique d'approvisionnement et aussi au recrutement. Mais j'aime bien regarder dans le rétroviseur quand je conduis. On m'a toujours dit qu'il fallait regarder dans le rétroviseur, que regarder devant c'est une bonne chose, mais il fallait regarder aussi dans le rétroviseur. Donc, on a néanmoins quand même réalisé 22,65 millions d'euros de dépenses d'équipement, ce qui est nettement supérieur à la moyenne du mandat précédent, qui était de 17,9 millions d'euros. Donc c'est vrai que les dépenses d'équipement se sont envolées à partir de 2019, année préélectorale, avec 27,63 millions d'euros. On se gargarise des projets lancés, mais vous n'avez pas prévu les financements qui sont majoritairement à notre charge depuis 2020.

En 2018, je rappellerais que la réalisation n'était que de 13,35 millions d'euros, avec un taux d'exécution de 55 %. Je finirais en disant que depuis 2018, l'autofinancement est entre 11 et 12 millions, hormis en 2019, où on est tombé à 16,3 millions d'euros, dus en grande partie à la vente de la cuisine centrale. La moyenne de l'autofinancement entre 2014 et 2020 était de 11,67 millions d'euros, ce qui correspond exactement à notre épargne brute 2022. Et je vous rappelle qu'en 2015, vous avez pu faire ces résultats grâce à l'augmentation de l'impôt.

Monsieur le Maire

Monsieur ITZKOVITCH et ensuite, nous passerons au vote. Oui.

Ivan ITZKOVITCH

Bon, manifestement, nous ne sommes pas d'accord. Vous avez décidé de continuer à regarder, J'espère, Monsieur MANGON, qu'en regardant dans le rétroviseur, vous avez aussi vu votre propre image. Je vous rappelle que vous étiez là entre 2014 et 2020 et que je ne vous ai jamais entendu dire quoi que ce soit sur l'exécution des différents budgets, quoi que ce soit.

Pierre MANGON

Moi je peux vous parler du passé. Vous, à chaque fois, vous

Ivan ITZKOVITCH

Bah c'est vous qui en parlez ! c'est vous qui en parlez, ce n'est pas moi.

Pierre MANGON

Vous en parlez à chaque fois, à chaque fois vous en parlez.

Ivan ITZKOVITCH

Je réponds à ce que vous dites. Et puis, à un moment donné.

Pierre MANGON

Je me permets de vous dire...

Ivan ITZKOVITCH

Je pense que la référence permanente à « avant » est néfaste.

Pierre MANGON

Je faisais partie de l'URAM à l'époque, et je...

Ivan ITZKOVITCH

Non, mais même au-delà de l'URAM, vous étiez dans la majorité municipale et je ne vous ai jamais entendu rien dire sur l'exécution d'un budget. Au-delà de ça, si on arrête les polémiques qui n'intéressent personne, surtout pas les Rosnéens, vous parlez du fond et du taux d'équipement. Attendez. Quand vous dites qu'on n'a pas prévu les financements, mais vous avez oublié que vous avez voté un compte administratif 2020 avec une épargne, une capacité d'autofinancement plus qu'agréable, plus que confortable, que vous avez... d'ailleurs on s'en est plaint, on n'a pas été écoutés. C'est, je pense, la première fois qu'on vote un budget sans plan pluriannuel d'investissement. En 2023, pas de plan pluriannuel d'investissement !

On n'a jamais voté un budget sans plan pluriannuel d'investissement. Jamais. Et je vous signale que ça permet – ce qu'on appelle le PPI – d'avoir une vision à terme de tout ça. Donc, quand vous avez dû terminer des écoles dans ce mandat, notamment, en l'occurrence, et inaugurer les écoles que nous avons lancées. Bien évidemment que tout ceci était financé. Il ne faut quand même pas dire des contrevérités ! Vous regardez en arrière, c'est votre droit, mais pas de dire des choses qui sont inexactes.

Quand vous dites qu'on vous a laissé des choses qui n'étaient pas financées, non, arrêtez de dire ça ! On a précisément, sur plusieurs années, sur cinq ans, prévu à chaque fois un plan pluriannuel d'investissement. Vous êtes, vous, en 2023, les seuls depuis des années à ne pas nous présenter un plan pluriannuel. Et après, vous nous dites à nous que vous n'avez pas prévu une prospective financière sur plusieurs années. Non, Monsieur MANGON, je veux bien que vous regardiez en arrière, mais avec lucidité et peut-être avec franchise et honnêteté. Ça, ce n'est pas vrai. On ne peut pas accepter des contrevérités comme ça en disant : « Vous nous avez laissé des dettes, vous nous avez laissé des choses à financer », ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai. Donc, regardons en arrière si vous voulez. Je pense qu'on va arrêter de passer notre temps à faire l'inventaire, mais au moins avec des éléments factuels et pas des contrevérités.

Monsieur le Maire

Le PPI, justement, est en train d'être travaillé, donc je tiens à vous le dire, à vous le confirmer. Voilà, donc un PPI qui n'a peut-être pas été mis en avant pour diverses raisons, mais ce PPI est actuellement travaillé par nos services, avec nos élus, pour une présentation dans les prochains mois. Donc en effet, ne pas revenir en arrière en permanence. Je pense qu'il faut avancer, il faut voir les choses de manière positive et je crois que ce compte administratif est fidèle à notre volonté politique. Je vais passer au vote. Donc, vous savez que...

Magalie THIBAUT

Excusez-moi Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire

Madame THIBAULT.

Magalie THIBAULT

Oui. Bon, fidèle à votre volonté politique, mais pas fidèle à votre budget en tout cas ! j'aimerais bien avoir une réponse à ma question sur la différence de 63 €, parce que... S'il n'y a pas de réponse, à mon avis...

Intervenant hors micro

(Inaudible)

Monsieur le Maire

Oui, c'est une erreur de la CRC en effet. Donc voilà qui a été faite par la CRC et qui n'est pas de notre fait. Je vous rappelle que le débat sur le compte administratif donne à donner quitus pour sa comptabilité au maire en exercice pendant cette période.

Je vais traditionnellement bien sûr sortir de cette salle pour ne pas prendre part au vote et je propose que Madame TISSOT, qui est notre doyenne, prenne ma place momentanément pour procéder au vote. Madame TISSOT, je vous laisse ma place.

Odile TISSOT

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vais soumettre à votre suffrage le compte administratif de la Ville. Je vous prie de bien vouloir voter sur vos tablettes.

Nous avons 42 voix exprimées. 13 abstentions, 2 non-participations. 13 votes contre, excusez-moi parce que je vois assez mal. J'ai des problèmes. Bon, 25 pour, 13 contre, deux abstentions et 2 non-participations. Je vais maintenant demander à Madame ROUSSEL de prier Monsieur le Maire de venir nous rejoindre.

Ivan ITZKOVITCH

Est-ce que vous pouvez redonner le décompte des voix s'il vous plaît ?

Odile TISSOT

Je ne les ai pas notés. Je suis désolée.

Monsieur le Maire

Merci Madame TISSOT. Donc je lis les votes : 25 pour, 13 contre, 2 abstentions et 2 non-prises part au vote.

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR****42****25**

M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT,

CONTRE**13**

M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTIONS**2**

Mme SEBAN, M. CIANI

NON-PRISES PART AU VOTE**2**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI

5. BUDGET VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2022

Monsieur le Maire

Monsieur MANGON, je vous redonne la parole pour l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Pierre MANGON

Madame THIBAUT, les 63 €, c'est Madame NOWAK qui s'en est aperçue quand elle a reçu le rapport de la Chambre régionale des comptes. Mais c'était trop tard, la Chambre ayant envoyé les chiffres à la préfecture, elle ne pouvait pas revenir dessus. Donc le Préfet a entériné l'erreur de la Chambre régionale des comptes.

Donc, conformément à l'instruction comptable M14, le Conseil municipal doit, après avoir voté le compte administratif, procéder à l'affectation définitive du résultat du fonctionnement, devenu ainsi définitif, entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

Donc le compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

- excédent de la section d'investissement : 1 420 908,72 €,
- excédent de la section de fonctionnement : 7 098 919,22 €,
- un solde positif des reports d'investissement de 45 749,53 €,

soit un résultat final positif cumulé de 8 565 577,47 €, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 7 098 919,22 € et un excédent d'investissement de 1 466 658,25 €.

Par arrêté préfectoral du 8 juin 2023, le budget primitif 2023 a été arrêté avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022. Donc les résultats de l'exercice 2022 affectés par anticipation au budget primitif 2023 sont conformes au compte administratif 2022. Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au compte administratif 2022 du budget principal comme suit :

Résultat de la section Fonctionnement

Un excédent de 7 098 919,22 € qui se répartit sur le résultat de l'exercice 2022 : 5 604 172,44 € et le résultat reporté de l'exercice antérieur : 1 494 746,78 €.

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- résultat de l'exercice 2022 : 1 026 789,04
- résultat reporté de l'exercice antérieur, un excédent de 394 119,68 €
- résultat comptable cumulé : 1 420 908,72 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées (Reports) : 17 542 062,19 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser : 17 587 811,72 €
- Solde des restes à réaliser : 45 749,53 €
- Excédent réel de financement de 1 466 658,25.

Soit un résultat positif cumulé de 8 565 577,47 €, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 7 098 919,22 € et un excédent d'investissement de 1 466 658,25 €. Il est ainsi proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 de 7 098 919,22 € sur le budget 2023 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ». Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur MANGON. Des questions ? Je passe au vote.

Virginie LEFELLE

Je tiens juste à préciser l'arrivée de Monsieur NOBRE.

Monsieur le Maire

Oui, merci.

Christine ELICE

Mon arrivée a été notifiée ?

Ok.

Monsieur le Maire

Madame ELICE, Monsieur MESA, Monsieur RICCARDI, Madame THIBAUT. Ça y est. Madame ELICE non. Ça y est ! Monsieur RICCARDI. Madame THIBAUT.

Vous n'avez pas voté ou enregistré votre vote. Ben non, vous apparaissez comme n'ayant pas voté.

Ça y est, c'est bon. Donc 35 voix pour, 6 votes contre et 1 abstention.

35 voix pour, 6 votes contre (R.E.S.) et 1 abstention (R.E.S. Mme THIBAUT)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
35**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

CONTRE

6

Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTION

1

Mme THIBAUT

6. BUDGET VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023

Pierre MANGON

Nous allons examiner les quatre points affichés, en commençant par les incidences de l'arrêté préfectoral portant budget primitif 2023.

Donc, le 8 juin dernier, le Préfet a, sur avis de la Chambre régionale des comptes, arrêté notre budget primitif 2023. En raison d'un regard exclusivement comptable de la Chambre, notre projet du 30 mars 2023 a connu d'importantes modifications à la baisse.

Nous les avons déjà mentionnées le 9 juin dernier, mais pour mémoire, la CRC a supprimé 5,36 millions d'euros de dépenses d'équipement et un peu plus de 2,7 millions d'euros de dépenses de fonctionnement.

Donc à travers ces mouvements et dans une logique, je le rappelle, purement comptable, la Chambre régionale des comptes a en conséquence baissé notre emprunt d'équilibre de - 15 millions d'euros. Notre point d'équilibre est donc désormais d'un peu moins de 5 millions d'euros.

Mais entrons maintenant dans le détail de ces arbitrages de la Chambre régionale des comptes :

Sur la section de fonctionnement, laquelle a été amputée de 2,72 millions d'euros, toutes les dépenses de gestion ont été impactées avec de prime abord la masse salariale diminuée de 700 000 €, les fournitures et services courants réduits de 472 000 €, les dépenses énergétiques baissées de 200 000 €, tout comme les charges d'intérêts, bizarrement.

Les moyens alloués à la maintenance des espaces publics ont également été touchés pour 100 000 €. Tout comme le secteur événementiel. Quant aux subventions aux associations, comme nous l'avions déjà évoqué, l'enveloppe principale a pu être préservée. En revanche, la Chambre a imposé la suppression pure et simple de l'enveloppe dédiée aux aides exceptionnelles, laquelle était d'un montant de 50 000 €. Ces coupes budgétaires que nous ne nous expliquons pas, notamment pour les charges de personnel, ne sont pas sans incidence pour la Ville, puisque pour beaucoup, elles relèvent de dépenses obligatoires que nous devons nécessairement assumer.

Donc toute la question sera pour un prochain conseil, et puisque nous retrouvons notre autonomie budgétaire, de déterminer le niveau de fonctionnement à réinscrire lors d'une prochaine décision modificative.

En ce qui concerne l'investissement, la Chambre a supprimé pas moins de 5,36 millions d'euros, toujours dans l'objectif de réduire l'emprunt d'équilibre. La CRC a ciblé essentiellement ces coupes sur les projets non débutés, à savoir une réduction de 50 % de l'enveloppe générale dédiée au gros entretien de la voirie -350 000 €, une coupe franche sur les investissements relatifs au plan lumière -950 000 €, la suppression des crédits alloués au remplacement du revêtement du terrain synthétique du stade Letessier et aux études nécessaires à la rénovation des bulles de tennis -514 000€, l'ajournement du projet de modernisation de l'accueil de l'Hôtel de Ville -275 000 €.

Dans l'attente du plan école actualisé, les études et travaux dédiés aux groupes scolaires Pré Gentil et Marnaudes ont été supprimés -740 000 €. Il en est de même pour l'enveloppe affectée aux équipements numériques des écoles -115 000 €. Le secteur de l'aménagement urbain a également été impacté, puisque les études nécessaires au désengagement du secteur de la Dhuis libéré par la RATP, ont été retirées -220 000 €.

Enfin, le renouvellement de la flotte automobile a subi une coupe de 200 000 €. Donc, compte tenu de tout ce qui précède, l'équilibre du budget primitif s'établit désormais à 146 084 932 € tous mouvements confondus avec reprise du résultat 2022 et des restes à réaliser.

L'objet de cette première DM que je vous propose ce soir est donc de procéder à quelques premiers ajustements d'urgence de ces arbitrages comptables de la CRC.

Dans ce contexte, et dans un premier temps, il nous faut corriger une erreur commise par la Chambre lors de la retranscription des équilibres en section d'investissement, puisque certaines ventilations comptables se sont avérées erronées. Il est donc ici question de tout simplement rétablir les enveloppes budgétaires sur les bonnes imputations comptables à travers des mouvements entre chapitres, dont le détail vous est présenté en annexe une du rapport joint au projet de délibération.

Donc je vous invite, si vous ne l'avez pas fait, à examiner cette annexe. Au-delà de ces simples corrections comptables, nous vous proposons toutefois d'approuver des modifications d'importance en réinscrivant ou supprimant quelques crédits au titre notamment d'impératifs calendaires. Et parmi ces impératifs, on intègre évidemment des travaux à réaliser cet été dans les écoles.

Au total, et comme détaillé, je vous le rappelle, en annexe une du rapport, c'est une hausse de +397 328 € de crédits d'investissement que nous vous proposons donc d'approuver. Et à ce titre, je propose que nous examinions ensemble les principaux compléments et ajustements de dépenses apportés. D'abord, et pour des raisons notamment de calendrier, les principales dépenses à réinscrire en investissement sont les suivantes : pour des raisons évidentes d'économie énergétique, nous réintégrons la modernisation de l'éclairage public pour 450 000€. Pour mémoire, ces rénovations ciblent systématiquement une diminution de 50 % de nos dépenses énergétiques.

Compte tenu de nos besoins en la matière, le rétablissement des 350 000€ amputés sur l'enveloppe dédiée au gros entretien de la voirie. Nous proposons aussi de réinscrire les études et travaux pour le préau de la maternelle Kergomard pour 170 000 € avec des travaux réalisés dès cet été.

S'ajoutent, pour des raisons de sécurité des promeneurs, la reprise des allées du parc Decésari pour 65 000 €.

S'agissant du parc de véhicules de la Ville, une enveloppe de 118 000 € doit être réinjectée pour permettre le nécessaire fonctionnement de nos services.

A contrario, certains projets doivent malheureusement être ajournés : La rue Hussenet d'abord, pour des raisons de calendrier, car il n'est désormais pas possible de réaliser de tels travaux d'importance en 2023. Doit aussi être supprimée le remplacement des menuiseries extérieures de l'IME, son gestionnaire l'AHPAJ nous ayant récemment évoqué une piste de rénovation totale de sa part. De même, et de nouveau pour des raisons de calendrier, les derniers travaux de fibrage pour la téléphonie doivent être reportés.

Au total, et comme je vous l'ai indiqué précédemment, ce sont donc plus de 397 328 € de dépenses d'équipement qui sont ajoutés post arbitrage CRC. Chaque dépense devant évidemment être équilibrée à 100 % par une recette, nous vous proposons en l'espèce d'accroître à due concurrence notre emprunt d'équilibre. Cet emprunt d'équilibre s'établira alors à la somme de 5,36 millions d'euros.

Monsieur le Maire, j'en ai fini avec ma présentation et vous redonne la parole.

Monsieur le Maire

Je vous remercie Monsieur MANGON. Nous reprenons donc tout ce qui est éclairage et voirie qui sont quand même des priorités et auxquelles bien sûr nous tenons principalement. Donc, c'est vrai que nous faisons des efforts dans ce domaine-là, même si la CRC s'est permise de baisser les budgets qui étaient prévus au départ. Y a-t-il des questions ? Madame Thibault.

Magalie THIBAUT

Oui, merci. Effectivement, habituellement, on a l'habitude, après le CA, de plutôt délibérer d'un budget supplémentaire. On n'aura pas cette année, malheureusement, la possibilité de le faire pour les raisons que nous connaissons, que vous avez rappelées : le rejet du vote du budget, l'avis de la CRC et du préfet intervenu le 8 juin, ce qui a pour conséquence en tout cas de vous amener à réfléchir sur un arbitrage financier de près de 8 millions d'euros, 5 millions en investissement et 2,7 millions en fonctionnement. Et vous vous étiez d'ailleurs engagé au dernier conseil municipal à nous les présenter.

Je souhaitais, avant de rentrer dans le détail, vous exprimer déjà notre sentiment général à la lecture de ces documents. C'est le sentiment que vous vous défaussez de vos responsabilités et qu'en fait c'est de la faute de la CRC et du préfet. En fait, la CRC et le préfet, ils sont dans leur rôle. Vous indiquez même, et d'ailleurs je cite dans le document que vous nous avez transmis le 9 juin : « Au terme de cet avis, la CRC a ensuite fait le choix unilatéral de réduire significativement notre emprunt d'équilibre. Je trouve cette formulation un peu fallacieuse, surtout quand on sait que vous avez été auditionné, Monsieur le Maire, le 10 mai 2023. Vous avez donc, je suppose, pu émettre un avis, quelques orientations.

C'est la première des choses. Mais c'est quand même difficile de faire porter le chapeau à la CRC et au préfet, quand on sait que pour la première fois dans l'histoire de notre ville, nous vivons une telle situation.

Ce Conseil municipal est aujourd'hui transformé en chambre d'enregistrement des coupes présentées par le Maire – bel exercice de démocratie – et les conséquences concrètes pour les Rosnéens et les Rosnéennes, quelles sont-elles ?

Dans cette décision modificative, vous nous proposez des coupes sur la partie investissements. Je vais y revenir tout à l'heure. Avant de parler de l'investissement, je voudrais revenir sur le fonctionnement, parce qu'alors là, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Dans le document de synthèse sur la décision modificative, vous nous dites : « On vous présentera nos arbitrages budgétaires sur la partie de fonctionnement à la rentrée. Bon, déjà, sur le fond, ça nous interroge. Je veux dire, vous avez des arbitrages financiers à faire sur le budget global de la Ville. De notre point de vue, vous devez nous présenter les arbitrages sur la partie investissement et fonctionnement. Mais en fait, en parallèle de ça et en toute transparence, je vous le dois Monsieur MANGON, effectivement, suite à la commission des ressources et pour la commission des ressources, vous nous envoyez des pièces jointes où vous nous présentez effectivement des pistes d'arbitrages sur la partie fonctionnement, mais là, vous venez de nous expliquer que manifestement, ce n'est pas celles qui vont s'appliquer parce que vous souhaitez apporter des changements. Enfin, très honnêtement, personne n'y comprend rien. Je veux dire, soit vous nous présentez aujourd'hui les arbitrages financiers sur la partie investissement et fonctionnement sur lesquels on va être amenés à délibérer, soit vous ne nous présentez pas des pistes de dépenses de fonctionnement que vous n'accréditez pas.

Honnêtement, on ne comprend rien et en plus vous risquez surtout de faire peur. Je veux dire l'enveloppe de 50 000 € aux associations, alors peut être qu'elle sera plus importante en septembre, mais enfin, vous voyez que vous lancez quand même une indication qui va mettre les associations dans une situation compliquée de tension et d'angoisse pendant toute la période de l'été. Voilà, donc de notre point de vue, là aussi, ce n'est pas très responsable quand même.

Sur le volet des investissements, les conséquences de vos querelles internes pour la vie des Rosnéens, elles vont être importantes. Vous les avez rappelés : moins de travaux sur la voirie, sur le plan lumière, sur les cours de tennis, sur le réaménagement de la Dhuys, sur les travaux de l'IME, mais et surtout, sur les études et les travaux pour les groupes scolaires Pré gentil et les Marnaudes. Vous avez sauvé le préau de l'école Kergomard, un temps supprimé dans le budget et c'est une bonne chose. Mais malheureusement, et ça c'est souvent le cas, les quartiers sud de la ville ne sont pas traités à la même enseigne une fois de plus. Et les habitants du Pré Gentil et des Marnaudes et leurs enfants vont donc payer une fois de plus votre irresponsabilité et verront une fois de plus les travaux et les études reportées à on ne sait pas quand. Merci qui ? Merci à la majorité qui a été élue en 2020.

C'est la conséquence et les résultats de vos rivalités personnelles, incompréhensibles pour le commun des mortels, qui ont abouti à ce fiasco. C'est tout simplement pour nous inexcusable. Et tous les regrets, les tentatives d'échappatoires dérisoires n'y changeront rien. Inutile de chercher à vous départager, nous ne le ferons pas ce soir. Vous devriez quand même vous poser la question : quelle est aujourd'hui votre utilité si toutes les décisions sont prises sans que vous ayez un mot à dire ? Expédier les affaires courantes sans pouvoir vous engager pour l'avenir, peut-être que cela vous arrange, mais nous, cela nous attriste.

Comment, en effet, retisser les liens entre les élus et la population, si ces derniers ne servent plus à rien ? En ces temps d'inflation, d'aggravation des inégalités et où les conséquences du dérèglement climatique se font sentir au quotidien, des décisions au niveau local doivent être prises d'urgence. Chacune et chacun les attend avec impatience. Je ne suis pas, et nous ne sommes pas non plus certain que les habitants se contenteront longtemps de cette situation de blocage. Ils exigeront à coup sûr des décisions que vous êtes aujourd'hui, en tout cas en partie, incapable de prendre.

Quoi qu'il en soit, ce budget n'est pas le nôtre, ni celui de la population. Nous ne voterons donc aucune des mesures qui visent à réduire les investissements, que ce soit sur la partie investissement que sur la partie de fonctionnement. Et nous nous refusons donc à jouer avec l'avenir de notre ville. Nous voterons contre.

Pierre MANGON

Madame Thibault, je ne sais pas où vous avez vu les arbitrages en fonctionnement, car on n'a absolument pas communiqué, on n'a rien envoyé là-dessus. On a simplement donné le détail des coupes de la CRC sur le fonctionnement.

Magalie THIBAUT

Oui. C'est un document que vous venez de nous présenter !

Pierre MANGON

Sur le fonctionnement ? On a donné le montant, c'est tout.

Claude CAPILLON

Non. Le lendemain de la commission Ressources. Le lendemain de la commission ressources, on a eu un ajout en termes de fonctionnement.

Pierre MANGON

Ce ne sont que les coupes faites par la CRC.

Claude CAPILLON

Non. La CRC ne parle pas des

Monsieur le Maire

Je voudrais en revenir à ce que vous avez pu dire tout à l'heure, sur une irresponsabilité, sur le fait que nous naviguons à vue, pour dire que, en effet, la CRC a fait des choix qui ne sont pas forcément des choix politiques. J'ai participé en effet à des débats. Je dirais que ce sont des comptables qui ne sont pas forcément des politiques. Donc ils regardent une comptabilité et, par rapport à cette comptabilité, ils font des choix. Choix qui ont été ce qu'ils ont été. Donc maintenant, c'est à nous, bien sûr, en fonction de ces choix, d'assumer les investissements et le fonctionnement et de faire en sorte que nos projets puissent bien sûr se mettre en place avec ce que la CRC a accepté comme budget pour la ville. Alors bien sûr, avec moins d'investissement, moins de fonctionnement. Donc c'est une réflexion avec nos priorités.

Je pense qu'il faut aussi arrêter de dire : « les subventions et les subventions... ». Ok, je pense que nous les avons votés les subventions. Et là, nous allons aussi avoir un débat par rapport à cela, en sachant très bien que, les subventions aux associations sont une priorité. Et voir dans le cadre d'un éventuel budget supplémentaire, s'il y a la possibilité de remettre en effet une enveloppe supplémentaire.

Il faut aussi arrêter de mettre nos quartiers en compétition. Je vous donnerai au mois de septembre prochain la prospective scolaire avec les chiffres. Je vous l'apporterai pas ce soir, mais je vous l'apporterai au mois de septembre prochain et vous verrez en effet qu'il peut y avoir des surprises par rapport à ce que nous pouvons penser et au décalage qu'il peut y avoir dans les quartiers. Ce qui amène donc à voir nos projets d'une manière peut-être un peu différente.

Donc on veut aussi se laisser le temps pour voir, au regard des arrêtés de la CRC, si l'on peut envisager toutes les économies qui nous ont été demandées, où elles sont et à quelle hauteur elles sont. Voilà, parce que c'est de notre responsabilité en effet de pouvoir assumer un budget tel qu'il est, avec ce qui a été approuvé par la CRC. Même si, en effet, il y a certains choix qui ont été faits, qui ne sont pas forcément les nôtres et que nous remettrons pleinement au sein de nos budgets. Monsieur ITZKOVITCH.

Pierre MANGON

Je vous prie de m'excuser Monsieur ITZKOVITCH.

Avec la commission ressources, il vous a été envoyé, il y avait un slide « Budget primitif 2023 Impact Section de fonctionnement ». La diminution de nos dépenses de fonctionnement pour -2 716 000€ permettant d'accroître l'autofinancement se traduit comme suit :

Rémunération des fonctionnaires -700 000 €, fournitures diverses -472 000 €, dépenses énergétiques -200 000 €, charges d'intérêts -200 000 €, Voirie -100 000€, événementiel -100 000€, subventions aux associations -50 000 € à savoir 100 % de l'enveloppe non affectée dédiée aux aides exceptionnelles.

Donc les associations toucheront les subventions qui leur ont été attribuées. D'ailleurs, la semaine dernière, j'ai validé les virements quasiment de toutes les associations. Donc ça n'a rien à voir avec les 50 000 €. Donc il ne faut pas dire que les associations vont craindre de ne pas avoir... La CRC a supprimé les 50 000 € qui étaient l'enveloppe non affectée. Donc on n'a jamais envoyé les arbitrages en fonctionnement.

Monsieur le Maire

Madame Ventura.

Catherine VENTURA

Je voulais intervenir justement dans ce sens, c'est-à-dire qu'on a une enveloppe qui était non-affectée aux subventions des associations. Les associations, là, les bons de versement ont été faits cette semaine, et tout ce qui a été voté le mois dernier va être versé aux associations dans les jours qui viennent. Donc elles peuvent dormir sur leurs deux oreilles.

Monsieur le Maire

Même les associations qui étaient en urgence de règlement.

Catherine VENTURA

On a fait passer en premier celles qui étaient en urgence. Oui.

Pierre MANGON

C'est moi qui les ai signés, donc je sais ce que j'ai fait.

Ivan ITZKOVITCH

Ce n'est vraiment pas clair et c'est extrêmement important parce que la réponse donnée par Monsieur MANGON, vous avez lu la slide dont Magalie THIBAUT parlait. Donc évidemment, on l'a lu la slide. Répondez-nous. Est-ce qu'il s'agit d'arbitrages ou est-ce que c'est ce que vous demande la CRC? Je ne crois pas que la CRC sont rentrée dans ce détail-là.

Pierre MANGON

Si la CRC est rentré dans ce détail-là !

Ivan ITZKOVITCH

Donc ça c'est l'arbitrage de la CRC ?

Pierre MANGON

C'est l'arbitrage intégral de la CRC.

Ivan ITZKOVITCH

D'accord. La réponse est claire. Du coup, habituellement, quand on vote un budget, on l'appelle budget supplémentaire parce qu'on est censé, en supplément, venir affecter l'excédent de l'année d'avant. Vous, vous avez inventé. C'est le mandat de l'innovation. Après avoir inventé la majorité minoritaire, vous inventez le budget soustractif. C'est la première fois dans les finances publiques.

Je pense que des étudiants en finances publiques pourraient venir à notre Conseil municipal, ils ne seraient pas déçus du voyage. Voilà le budget soustractionnel que vous nous présentez aujourd'hui. Ça paraît comme ça, je le dis avec humour, mais en réalité c'est un moment extrêmement difficile pour notre collectivité. Alors vous nous dites : « ce n'est pas nous, c'est des comptables etc. » Toujours est-il que cette situation, c'est le résultat de votre gestion.

Les comptables, eux, vous disent : « Nous, nous considérons que vous devez enlever 8 millions et après c'est à vous de faire les arbitrages. Et puisque vous avez parlé d'assumer tout à l'heure, Monsieur MANGON, on va voir si vous assumez jusqu'au bout.

Première remarque : de présenter un budget quel qu'il soit, même si c'est un budget ou une décision modificative, avec uniquement des mouvements sur l'investissement et aucun sur le fonctionnement, ça n'a pas de sens. Un budget, il se regarde, il se lit en duo, en diptyque, fonctionnement, investissement. Si on lit que d'un côté on est borgne, donc présenter comme ça, une DM borgne, ça n'a pas de sens. Parce que quand on lit un budget, on le lit de gauche à droite avec le fonctionnement et ensuite l'investissement.

Donc de présenter un budget comme ça, même modificatif, ça n'a aucun sens. Et je pense avoir une théorie, nous pensons avoir une théorie à l'URAM sur le fait que vous ne voulez pas présenter le fonctionnement, parce qu'en réalité, et moi je l'assume totalement cette position, ce que vous êtes en train de faire, vous vous dites les investissements, c'est très facile, il suffit de renoncer à des investissements et les reporter à plus tard.

Le fonctionnement, ce n'est pas pareil, parce que vous ne pouvez pas reporter à plus tard un certain nombre de choses comme le paiement des fonctionnaires, les dépenses d'énergie, la voirie, l'événementiel, les associations, vous ne pouvez pas reporter à plus tard.

Donc moi, je vous le dis clairement, nous avons une théorie bien construite là-dessus, pourquoi vous voulez présenter ça en septembre? On nous dit, quitte à ce que soit un peu plus tard, on ne sait jamais, parce que vous serez en fin d'année budgétaire, que vous aurez la possibilité de faire des reports de crédits sur l'année d'avant et d'aligner des crédits non dépensés sur l'année en cours. Ça s'appelle tout simplement, en termes tout à fait très polis, de la cavalerie budgétaire.

Donc, vous êtes en train de nous emmener dans un processus extrêmement dangereux qui va nous amener à la fin de l'année dans la préparation d'un budget 2024 et un compte administratif 2023, dans une situation je pense encore plus compliquée qu'aujourd'hui. Donc vous repoussez les difficultés à demain et cela a déjà été dit.

Ensuite, sur la facture que vous nous présentez... Alors moi du coup, je vais parler du fonctionnement. Vous ne le donnez pas dans votre DM, mais il faut quand même qu'on soit conscient de ça. Vous dites, alors déjà, dans un vocabulaire totalement anxiogène, comment on peut mettre, on peut présenter des rapports de la CRC, rémunération des fonctionnaires ? Comment peut-on présenter ça ? Il y a des fonctionnaires dans cette salle, comment peut-on présenter -700 K€ de rémunération des fonctionnaires ? Ce n'est pas la rémunération des fonctionnaires, heureusement, c'est la masse salariale, notamment les créations de postes que vous allez diminuer.

Pareil pour les associations. Vous nous rassurer en disant : « oui, toutes les associations recevront leurs subventions ». Encore heureux ! Ce qu'on vous dit là, c'est que si les arbitrages de la CRC sont suivis, d'ailleurs je ne vois pas comment vous pouvez faire autrement, parce qu'il faut trouver aussi du mou et trouver 2,7 millions de mou dans un budget de fonctionnement, ce n'est quand même pas évident, sauf à faire de la cavalerie encore une fois. Les 50 K€, vous dites que ce n'est pas grave, c'est l'enveloppe non-affectée.

Enfin, on sait très bien à quoi elle sert l'enveloppe non-affectée. Elle sert à donner à des associations des subventions exceptionnelles notamment, et dans les cas où il y a notamment des « urgences » parce qu'une association a un pépin, un imprévu, quelque chose, elle n'a pas de matelas financier suffisant, on attribue une subvention.

Donc ce n'est pas anodin de dire qu'on réduit l'enveloppe parce qu'elle est attribuée aujourd'hui. Aujourd'hui, vous semblez balayer le fonctionnement comme ça, on va trouver une autre ligne que les subventions aux associations.

Dépenses énergétiques -200 K€. Comme ça, péremptoirement, vous nous annoncez -200. Qu'est-ce que vous allez faire ? Vous allez couper le chauffage de l'hôtel de ville, couper l'eau dans les écoles, couper l'électricité dans les (*inaudible*) ? Qu'est-ce que vous allez faire ? On ne peut pas comme ça, au doigt mouillé, dire je vais gagner 200 K€ en énergie, ça ne marche pas. Ça marche pour présenter un budget et tenter de sauver la face, ça ne marche pas en réalité, ça ne se passe pas comme ça dans la vraie vie.

Bon, et puis, sur l'ensemble de ce que vous prévoyez, notamment, vous dites -100 K€ sur l'événementiel, -100 K€ sur la voirie. Compte tenu de votre programmation riche en événements, les -100 K€, faudra nous expliquer comment ils viennent. Bon.

Pierre MANGON

Monsieur ITZKOVITCH, je vous prie de m'excuser de vous interrompre. Les chiffres que vous venez de donner, là, ce n'est pas nous qui les avons amputés, c'est la CRC qui les a....

Ivan ITZKOVITCH

J'ai bien compris, j'ai bien compris !

Pierre MANGON

Donc alors arrêtez un petit peu de faire que...

Ivan ITZKOVITCH

Non, non, non, non, non ! Je n'arrête pas Monsieur MANGON. Je vous explique pourquoi je n'arrête pas, parce qu'un budget, ça se présente en fonctionnement et en investissement. Vous avez choisi de ne pas le faire, moi je le fais, voilà ! Moi je vous dis que la responsabilité d'une équipe municipale, c'est de présenter un budget en fonctionnement et en investissement.

Vous, vous refusez cette responsabilité, moi j'explique aux Rosnéens ce que sont les arbitrages de la CRC et ce que vous allez devoir faire demain, voilà.

Pierre MANGON

La CRC a rendu son jugement le 8 juin. Ensuite c'est passé à la préfecture. On l'a reçu la semaine dernière, en début de semaine dernière. Je suis désolé, mais l'équipe municipale, la direction financière n'a pas eu le temps encore de s'occuper des trucs de fonctionnement.

Mais attendez, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit !

Pierre MANGON

Mais si ! Mais si !

Ivan ITZKOVITCH

Je n'ai jeté l'opprobre sur personne.

Pierre MANGON

Si parce que vous dites qu'on présente l'investissement et qu'on ne dit rien sur le fonctionnement.

Ivan ITZKOVITCH

Non non non, je vous dis....

Pierre MANGON

Et en plus de cela, vous indiquez de faux montants en fonctionnement, alors que ce n'est pas....

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur MANGON, c'est vous qui les avez fournis ces montants en Commission des Finances, c'est vous qui les avez fournis, alors arrêtez !

Pierre MANGON

Qu'est-ce qu'on a dit ? On a dit que c'était la CRC qui les avait enlevés ! Ce n'est pas nous qui les avons enlevés !

Ivan ITZKOVITCH

Je suis désolé mais nous avons un devoir de transparence vis à vis des gens qui nous ont élus. Ce sont leurs impôts notamment, c'est les dépenses qui servent à l'école de leurs enfants, aux clubs sportifs, à rémunérer les fonctionnaires. Tout le monde doit savoir ce qu'a répondu la CRC sur les arbitrages de fonctionnement. Je ne vois pas en quoi vous pouvez présenter un budget en étant responsable, hors fonctionnement et uniquement en investissement.

Donc, j'ai tout à fait le droit de reprendre les arbitrages de la CRC et d'indiquer aux Rosnéens que nous sommes très inquiets sur ce budget et pas seulement sur l'investissement comme vous semblez le constater aujourd'hui.

Parce que finalement, c'est un peu la méthode Coué. Vous nous dites aujourd'hui : « finalement, il n'y a pas de problème, regardez d'ailleurs, on réinscrit 397 € de dépenses supplémentaires. »

Mais de qui se moque-t-on ? En fait, vous êtes en train de maquiller une situation grave et moi je pense que dans une situation grave, il y a deux solutions : soit on la prend à bras le corps, qu'elle soit due à vous ou pas, soit on maquille et on met (excusez-moi, pour ne pas dire autre chose) la poussière sous le tapis en attendant que le tapis déborde. C'est ce que vous faites aujourd'hui.

Monsieur le Maire

Je pense que nous ne maquillons pas Monsieur ITZKOVITCH, il n'y a aucun intérêt.

Ivan ITZKOVITCH

Ecoutez, dans ce cas-là, si vous n'aviez pas maquillé, vous auriez parlé et présenté fonctionnement et investissement.

Si je peux terminer mon propos sur l'investissement, ça a été dit par Madame THIBault, vous avez un certain nombre de dépenses qui sont « supprimées », notamment, des dépenses importantes sur les groupes scolaires, parce qu'il a été dit Pré Gentil, mais en réalité c'est sur le groupe Mermoz que l'annexe nous présente une diminution budgétaire de plus de 4,5 millions d'euros, donc ce n'est quand même pas anodin. Alors, sur plusieurs années et sur un budget éventuellement qui comprend un certain nombre de choses qui étaient déjà commencées et qui vont être amenées à être reportées, Mais quand même, ce n'est pas anodin sur un groupe scolaire d'un quartier qui a besoin d'avoir des écoles bon état, comme tous les quartiers, mais avec des écoles vieillissantes et des écoles qui aussi voient arriver de gros projets dont les modifications à l'arrivée du métro et de la SGP.

Donc, il nous semble que, évidemment, c'est dramatique. On ne tire pas sur une ambulance, on ne va pas vous dire que vous auriez dû les trouver. La CRC vous a demandé de retirer ces sommes. Mais justement, justement, face à une situation comme ça, vous auriez dû, au lieu de faire des coupes franches dans l'investissement, ce qui est très facile puisque rien n'est réalisé, nous montrer que vous êtes vraiment courageux et que vous assumez cette situation en nous présentant des évolutions et vos arbitrages sur le fonctionnement. Et je reviens à votre interpellation, Monsieur MANGON, vous dites que ce sont les arbitrages de la CRC.

Nous sommes curieux, en tout cas, nous, du côté de l'URAM, de savoir ce que vont être vos arbitrages en septembre quand on voit ce que ça donne au niveau de la CRC. Alors vous dites la CRC, ce sont des comptables, ils ne font pas de politique. Oui, mais enfin, que vous fassiez de la politique ou que vous soyez comptable, 2 et 2 cela fait 4. Et si quand on fait de la politique, on oublie que 2 et 2 font 4, eh bien à un moment donné, il y a une difficulté et je pense que depuis le début du mandat, vous vous dites 2 et 2, c'est 1+1.

2 et 2, c'est 1+1 et ensuite on verra l'année d'après si on peut faire 3. Bon, évidemment, on peut faire dire tout et n'importe quoi aux chiffres. Nous, ce qu'on dit aujourd'hui, c'est que cette situation, elle est grave et que cette D.M. est encore plus problématique à la limite, que l'arrêté du préfet, puisque l'arrêté du préfet, il vient consacrer une situation juridique. Qu'est-ce qu'elle est ? On n'a pas à revenir dessus, tout le monde la connaît, mais elle vient montrer que politiquement, vous ne prenez pas la mesure de la gravité de la situation, vous n'en prenez pas la mesure !

Et c'est grave parce que quand on fait une erreur et qu'on en prend conscience, on essaie de ne pas refaire la même chose. Là, je vous le dis très tranquillement, vous êtes repartis pour l'année budgétaire 2023, à refaire les mêmes erreurs qui vous ont conduit à la situation qui a été celle du rejet du budget. Et on peut craindre le pire pour la fin du mandat puisqu'il reste encore deux exercices budgétaires pleins.

Quelles vont en être les conséquences ? Aucune allusion. Vous ne faites aucune allusion à ce que vont être les conséquences de tout ça, budgétairement, à terme. Et voir un budget à l'aune d'une année, ça n'a pas de sens. Un budget de collectivité, ça se voit sur plusieurs années.

Et ici, vous êtes toujours en train d'essayer de sauver ce qui peut être sauvé, de naviguer à vue. Alors vous déniez cette expression, mais c'est le cas. Et cette démarche budgétaire que vous nous présentez aujourd'hui montre que vous naviguez à vue. Vous supprimez ce que vous pouvez supprimer sans aucun frais, puisque les dépenses d'investissement, vous pouvez le faire sans problème. Et vous vous dites pour le fonctionnement, on verra demain, si on peut annuler des crédits et reporter sur 2024.

C'est assez irresponsable quand on connaît la situation budgétaire, quand on connaît les coûts de l'énergie qui évoluent, quand on connaît le point d'indice des fonctionnaires, quand on connaît les besoins que la collectivité va avoir avec les effectifs scolaires et toutes les autres évolutions des dépenses.

Voilà, je pense que nous avons exprimé nos doutes, nos inquiétudes à chaque présentation budgétaire, nous avons bien évidemment voté contre ce budget 2023, comme une partie de votre majorité. Peut-être qu'il faut entendre ce qui vous est dit. Peut-être que si vous aviez entendu, et il n'est pas trop tard pour entendre, peut-être que la trajectoire peut être corrigée. En tout état de cause, pour le moment, ce n'est pas le cas, c'est extrêmement inquiétant. Et donc, vous l'aurez compris, nous ne voterons pas cette décision modificative.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur ITZKOVITCH. Je ne suis pas aussi pessimiste que vous, parce que la responsabilité, nous l'avons, même si nous n'avons pas la même vision des choses bien sûr. Je pense que le budget 2024, justement, c'est un travail qui va être effectué d'ici la rentrée, avec nos équipes, avec bien sûr cette situation qui est difficile. Mais voilà. Donc, il est important pour nous de passer à autre chose et de se dire, qu'en effet, la CRC nous impose des efforts à faire. Mais ces efforts à faire nous permettront d'apporter un budget plus conséquent et plus armé pour 2024 et les années à suivre.

Pierre MANGON

Monsieur ITZKOVITCH je vous ai écouté. Effectivement, j'avais l'impression d'être au tribunal et vous étiez en train de faire votre plaidoirie. En face de vous, vous n'avez pas de jurés, donc je ne sais pas si vous avez convaincu tout le monde.

Pour réduire l'emprunt la CRC a pioché 100 % de notre épargne 2023. Donc pour y inscrire des dépenses de fonctionnement, il faudra convenir des recettes. Pour ça, il faudra repenser le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Donc vous comprendrez que compte tenu de cette importance, ça demande du temps. Donc on ne pouvait pas, depuis qu'on a eu le résultat, vous présenter quelque chose au niveau fonctionnement.

Ivan ITZKOVITCH

Je n'apprécie pas tellement ces allusions Monsieur MANGON. Chacun a sa vie privée, a ses exercices professionnels, ses obligations. Vous avez eu les vôtres, j'ai les miennes. Je pense qu'on a plusieurs fois rappelé dans cette instance, et j'ai défendu moi-même Monsieur le Maire qui était attaqué à titre personnel plusieurs fois, je pense qu'il faut arrêter ces allusions. Chacun à son exercice professionnel, sa vie privée, j'ai la mienne comme vous. Je n'ai jamais fait allusion, sauf erreur de ma part, à votre vie privée, je vous demande de respecter la mienne. Vos allusions sont totalement déplacées. Ça serait bien que cela cesse et que Monsieur le Maire vous fasse un rappel à vos obligations en la matière.

Pierre MANGON

Monsieur ITZKOVITCH, il est dommage que vous le preniez comme ça, parce que je peux vous dire que s'il y a une intervention que j'écoute avec grand plaisir à chaque Conseil municipal, c'est bien votre intervention?

Monsieur le Maire

Ça n'était pas dans les habitudes de Monsieur MANGON. Voilà, il est critique, vous le savez, vous le connaissez.

Bien, Mme THIBAUT et après nous passerons au vote.

Magalie THIBAUT

Oui, je voudrais revenir sur les éléments que Monsieur MANGON vient de nous indiquer, parce que c'est quand même un peu conté. Vous nous présentez une slide sur les dépenses de fonctionnement. Vous nous dites que ce sont les arbitrages de la CRC. Dont acte.

La CRC a demandé de faire une diminution de 2,7 millions. Les arbitrages que vous nous présentez de la CRC, c'est 1,8 million. C'est 1,8 million, ce n'est pas 2,7 millions, on est d'accord ou on n'est pas d'accord ? Donc vous voyez, dans l'honnêteté intellectuelle de ce que vous nous présentez, ce n'est pas honnête. C'est tout. Et on est des élus locaux, on est responsable, on est responsable en fait. Et on vous demande simplement de nous présenter des éléments complets, de nous dire en fait quels vont être les arbitrages complets sur les 2,7 millions. Ce que j'en comprends, c'est qu'il y a 1,8 million qui est lié à des coupes de la CRC. Le reste, ça serait effectivement à vous de regarder.

Mais franchement, arrêtez de nous prendre pour ce qu'on n'est pas, hein ! Parce que c'est plus que désagréable, c'est même, à la limite, irrespectueux. Voilà donc... et en plus oser nous présenter la slide en ne se disant pas : « ils vont peut-être compter, ils vont peut-être voir si en fait ça s'équilibre. » Bon, ça fait quelques années qu'on est quand même au Conseil municipal, donc vous voyez, ce qu'on vous demandait, c'était juste de la transparence.

Pierre MANGON

Nous n'avons rien essayé de cacher et c'est très transparent. On a 2,7 millions. Et les chiffres de 1,8 million c'était des ébauches. Pour l'instant, on n'a pas encore tranché sur le... Donc je suis désolé, on ne peut pas vous présenter quelque chose qui est plus élaboré puisqu'on n'a pas eu le temps. Matériellement, les services n'ont pas eu le temps de se pencher dessus.

Et je vous en prie, arrêtez de parler de l'irrespect et de choses comme ça, parce que je pense que si vous me connaissiez, vous sauriez que ce n'ai pas du tout dans mes habitudes d'être irrespectueux envers quelqu'un.

Monsieur le Maire

C'est vrai.

Mme KELOUA et ensuite nous passerons au vote.

Fatiha KELOUA

Merci beaucoup. Merci Monsieur le Maire.

Bien, moi j'ai la forte impression que vous êtes en train de nous présenter et les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement au compte-gouttes, de façon à ce que ce soit peut-être moins violent, le moins violent possible pour nos contribuables. Or, les Rosnéens doivent quand même comprendre les choses. Et moi je ne vais pas faire étalage de ma vie personnelle, mais j'aime bien l'aspect pédagogique, alors je vais faire un peu de pédagogie :

Vous nous avez présenté les dépenses d'investissement et les coupes que vous allez faire. C'est votre choix. Vous avez fait un arbitrage, un arbitrage personnel, ce n'est pas notre choix. Et ensuite, vous parlez de ce qu'on ne met pas en compétition les quartiers. Moi, je suis désolée, mais dans votre arbitrage, déjà il y a deux ou trois choses qui me dérangent profondément. La première, vous avez abandonné l'étude des travaux du Pré Gentil, des Marnaudes, vous avez abandonné – ce qui me dérange fortement – le remplacement des menuiseries de l'IME parce qu'on peut aller déposer son enfant à l'IME et puis, être dans des locaux très abîmés, ce n'est pas très grave. Mais par contre, le préau de Kergomard, là, c'est important parce qu'il y a peut-être une influence des parents d'élèves qui est suffisamment importante pour vous, car c'est une école du centre-ville.

Voilà, donc les arbitrages commencent. Et puis, vous ne nous donnez pas les arbitrages pour le fonctionnement, parce que ce serait peut-être trop dur à digérer, tout d'un seul coup. Sauf que moi, je suis totalement d'accord avec Monsieur ITZKOVITCH, pour une fois et je ne comprends pas comment on peut faire des décisions modificatives et en faire que la moitié, n'en proposer que la moitié. Aujourd'hui, moi j'étais venue pour avoir les décisions modificatives et de l'investissement et du fonctionnement, à savoir que je sais très bien que ça va être très compliqué pour le fonctionnement, puisque les coupes, elles ne pourront pas être faites.

Donc vous avez fait un arbitrage, c'est votre choix. Et puis, j'ai parlé de l'aide exceptionnelle aux associations, parce que vous dites que ce n'est pas très grave, 50 000 €. Sauf que cette aide exceptionnelle qui arrive souvent en septembre, elle est importante pour la vie des associations. Ils l'attendent. C'est une enveloppe supplémentaire qui est attendue. Alors oui, vous avez essayé d'éviter les gros dégâts en versant les subventions, mais, cette aide exceptionnelle, ce n'est pas une petite chose, c'est 50 000 €, c'est de l'argent que les associations attendent et qu'elles n'auront pas. Voilà, c'est ma petite seconde de pédagogie et comme je dois vous quitter, j'ai laissé un pouvoir à Magalie THIBAUT. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Très bien. Je voudrais simplement préciser par rapport à l'IME, pour avoir reçu la direction de l'APAJH tout à fait récemment, c'est qu'ils ont un projet de rénovation totale de leurs installations, de l'IME justement. Donc c'est vrai que la question s'était posée de savoir si nous devons faire une rénovation momentanée en attendant cette grande rénovation interne du projet qui va nous être présenté prochainement.

Pierre MANGON

Je voulais vous dire quand même, Madame, que je suis désolé, mais dans mon propos j'ai dit : « doit aussi être supprimé, le remplacement des menuiseries extérieures de l'IME, son gestionnaire l'APAJH nous ayant récemment évoqué une piste de rénovation totale de sa part. » Donc à aucun moment, on a dit qu'on avait privilégié la réfection des menuiseries de l'IME. On a donné la raison pour laquelle on l'avait enlevé. Donc, ne dites pas que c'est nous, la municipalité, l'équipe actuelle, qui l'a supprimée. À aucun moment, je n'ai dit cela.

Fatiha KELOUA

Monsieur MANGON, je vous promets que je sais lire. Je sais très très bien lire.

Pierre MANGON

Vous savez lire et moi je sais parler, effectivement. Donc j'ai dit ce qu'il y avait marqué. Et donc ce n'est pas la municipalité... je suis désolé.

Fatiha KELOUA

Très bien, donc nous attendrons le projet de l'APAJH, parce que vous n'avez pas les 170 000 € pour un remplacement des menuiseries extérieures qui en avaient besoin de façon urgente et maintenant. Donc, on attendra quelques années la réfection totale de l'IME.

Monsieur le Maire

Mais le projet de l'IME n'est pas pour dans quelques années. Donc voilà.

Pierre MANGON

Je n'apprécie pas non plus quand on dit qu'on ne fait rien, ou tout au moins au compte-goutte. Je vous rappelle qu'il y a eu 5 millions, 3 millions d'euros en investissement avec des arbitrages d'urgence qui ont dû être effectués en deux semaines globalement, et les 2,7 millions en fonctionnement pour lesquels je le dis, je le redis, il faut davantage de temps pour pouvoir faire des arbitrages.

Monsieur le Maire

Ok, je passe au vote après ces débats. Madame TISSOT et après je clos le débat.

Odile TISSOT

Oui, ça n'a aucun rapport, mais je viens de m'apercevoir que j'avais le pouvoir de Monsieur CAREL.

Monsieur le Maire

Oui, nous l'avons dit.

Odile TISSOT

Mais on m'a dit que c'était moi, mais je ne l'ai pas sur la tablette.

Victorio RICCARDI

Non, non, ce n'est pas possible, c'est moi qui l'ai.

Monsieur le Maire

Ah bon, alors.

Odile TISSOT

Pardon ? Ah bon ? Alors pardon pour mon intervention.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas grave. Donc, je passe au vote :

Monsieur le Maire: Donc 26 voix pour, 14 votes contre et 2 abstentions.

***26 voix pour, 14 votes contre (6 URAM, 7 R.E.S. et Mme AWAD) et
2 abstentions (Mme SEBAN et M. CIANI)***

SUFFRAGES EXPRIMES	42
POUR	26 M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT
CONTRE	14 Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
ABSTENTIONS	2 Mme SEBAN, M. CIANI

7. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – MODIFICATION DES TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Monsieur le Maire

Monsieur MANGON, vous avez encore et toujours la parole pour la taxe locale sur la publicité extérieure. Le point n°7.

Pierre MANGON

La taxe locale sur la publicité extérieure – TLPE – concerne les supports publicitaires suivants, visibles de toutes voies ouvertes à la circulation publique, à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un local et installés sur la commune : donc il y a les dispositifs publicitaires, les enseignes, les pré-enseignes. La Ville de Rosny-sous-Bois applique depuis 2009 les tarifs de droit commun pour l'ensemble des dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes déterminés par l'article L. 2333-9 du Code général des collectivités territoriales, en exonérant les sociétés dont la superficie totale des dispositifs publicitaires est inférieure ou égale à 7m².

La taxe est acquittée par l'exploitant du support publicitaire ou à défaut, par le propriétaire ou à défaut, par celui dans l'intérêt duquel le support a été réalisé. L'article cité précédemment fixe les tarifs maximaux de la TLPE. Ces tarifs augmentent chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Cette expression de moins en moins courante caractérise ce qui arrive avant la dernière année. Pénultième année. La Ville de Rosny-sous-Bois confirme donc les modalités de définition des tarifs applicables depuis la mise en place de cette taxe sur son territoire.

Toutefois, afin d'assurer la publicité régulière des tarifs et considérant les modifications apportées dans le processus de déclaration pour les contribuables par l'article 100 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de Finances pour 2022, il est préconisé de procéder à l'adoption d'une délibération reprenant les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2024 s'élève ainsi à + 6 % (source INSEE).

Le tarif de référence pour la détermination des différents tarifs fixés à l'article que je vous ai donné précédemment s'élèvera donc en 2024 à 17,70 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

Aussi, les tarifs maximaux de la TLPE par m², par face et par an, pour l'année 2024 et par application des coefficients multiplicateurs sont inscrits sur la délibération reçue.

Je ne les rappelle pas. La TLPE est recouvrée annuellement par la Ville et elle est payable sur déclaration préalable des assujettis. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur MANGON. Des questions ? Je passe au vote. Donc 42 voix pour. Unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

8. TARIFS COMMUNAUX 2023-2024 DES ACTIVITES MUNICIPALES

Pour la troisième année consécutive et en complément de la décision prise fin mars de ne pas augmenter les impôts locaux, la Ville fait le choix ambitieux de ne globalement pas augmenter ses tarifs pour l'année scolaire 2023-2024.

La conservation de ce bouclier tarifaire communal constitue un choix en responsabilité afin de ne pas peser sur le budget des Rosnéens confrontés à des fins de mois difficiles du fait des caddies et factures énergétiques excessivement élevés en cette année 2023, et ce, alors même que la Ville se doit parallèlement de faire face, elle aussi, à une très forte inflation des prix de ses marchés, ainsi qu'à une hausse importante de ses dépenses énergétiques et de ses dépenses de personnel, nécessaires au bon fonctionnement du service public communal.

Cette délibération est essentiellement axée sur des clarifications. Certains tarifs doivent en effet être ajustés, précisés ou créés.

Dans le secteur culturel :

- ✓ Théâtre : suppression du tarif Forfait duo parent/enfant car il est inutilisé et il fait double emploi avec le tarif B
- ✓ Cinéma : ajout des tarifs « fidélité », mis en place suite au changement de logiciel de billetterie
- ✓ Cinéma : clarification des tarifs scolaires avec une nouveauté puisque nous distinguons désormais entre cycle primaire et cycle secondaire.

Dans le secteur des séniors :

✓ Tel que proposé dès le conseil municipal du 30 mars, les tarifs liés au banquet de fin d'année, aux spectacles et après-midis dansants, ainsi qu'aux sorties organisées au printemps, sont revalorisées à hauteur d'environ +5€ chacun.

En complément et s'agissant des simples ajustements, il est proposé de clarifier le terme tarif « normal » exploité pour les tarifs des enfants pris en charge par des Instituts Médico Educatifs (IME). Au terme de la délibération de l'an passé, était en effet prévue une facturation pour la pause méridienne à 47% du tarif « normal ». Il est proposé de clarifier cette tarification comme suit :

✓ Fixation d'un tarif spécial « pause méridienne » pour les personnes relevant des Instituts Médico Educatifs et accueillis dans les écoles rosnéennes :

✓ IME de Rosny-sous-Bois :

- Enfant : 47 % (part du repas) du tarif applicable à la famille selon son quotient familial
- Accompagnateur : Restauration - Personnes extérieures

✓ IME habitants non Rosnéens :

- Enfant : 47 % (part du repas) du tarif « Hors communes »
- Accompagnateur : Restauration - Personnes extérieures

Les enfants pris en charge au sein des IME de Rosny-sous-Bois sont inscrits par leur famille auprès du Guichet familles et le quotient familial adapté à leur situation est appliqué. Si ces derniers ne sont pas Rosnéens, le tarif hors commune est alors appliqué.

S'agissant du pourcentage retenu, il est rappelé que le chiffre de 47% représente la part du coût du repas facturé par le prestataire de restauration scolaire. Les 53 % restant comprenant le coût moyen de l'encadrement pour un enfant auquel s'ajoute une part de frais de fonctionnement (principalement les fluides). Or, les enfants étant accompagnés durant la pause méridienne, par des encadrants professionnels issus des IME, il est opportun de se limiter au seul coût estimé du repas, soit 47%.

Par ailleurs, les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) accueillent des enfants relevant de la MDPH. Leurs pathologies ne leur permettent pas toujours de prendre les repas communs. Il est donc proposé de créer un tarif « Mercredi matin et congé matin sans repas » pour permettre leur accueil en matinée sans repas. De plus, il n'est pas prévu de tarification pour un accueil pendant les vacances scolaires en ½ journée avec repas. Il convient d'y remédier.

Enfin, les discussions demeurant en cours avec le délégataire du centre aquanautique Camille MUFFAT, l'éventuelle actualisation des tarifs unitaires sera débattue lors d'un prochain conseil municipal.

Néanmoins, la campagne d'abonnement débutant début septembre, il convient d'adopter les tarifs relatifs aux pass mensuels qui sont augmentés d'environ 6 euros.

Par contre, il y a une baisse des frais d'adhésion annuelle -30 € pour les non-Rosnéens et -10 € pour les Rosnéens. La Commission « ressources » a été consultée lors de sa séance du 22 juin 2023. Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur MANGON. Des questions ? Monsieur DELALANDE.

Franck DELALANDE

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir les élus, bonsoir Mesdames et Messieurs du public.

Tout d'abord, nous rappelons que nous sommes satisfaits de voir passer cette délibération ô combien importante pour les Rosnéens et les Rosnéennes, qui concernent leur quotidien, au sein de cette assemblée et non pas en décision municipale comme c'était le cas il y a deux ans.

Sur le fond, notre groupe a toujours considéré que les tarifs municipaux de la Ville étaient bien trop élevés par rapport à ceux des services proposés à la population, surtout qu'ils ne proposent pas à tous les habitants de pouvoir accéder aux activités municipales.

Pour cette raison, nous avons notamment porté la révision de la baisse de certains tarifs pour permettre aux familles les plus modestes d'accéder à ces activités. C'est d'autant plus important dans la période actuelle de forte inflation. Si cette délibération ne porte pas sur les tarifs d'entrée au centre municipal nautique, nous portons une nouvelle fois qu'il y a une réflexion sur l'instauration de tarifs préférentiels à la fois pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les victimes collatérales de la crise sanitaire concernant le centre nautique.

Pour le reste, la tarification que vous proposez reste à peu près la même que précédemment, aussi bien sur la culture, la jeunesse, le sport, la vie de quartier et les propositions nouvelles que vous formulez, notamment dans le domaine périscolaire et dans le domaine de l'événementiel et ne semblent pas aller dans le bon sens, bien au contraire.

Sur la partie périscolaire, vous nous annoncez une baisse du tarif pour les enfants en situation de handicap en ne faisant pas payer le déjeuner. La réalité, c'est que les familles n'auraient jamais dû payer. En fait, c'est surtout l'occasion pour nous de faire un point. Nous souhaitons avoir vraiment le nombre d'AESH qui sont sur Rosny-sous-Bois, qui officient pendant la pause méridienne. Et en fait, ce qui se passe en réalité, c'est que les enfants ont plutôt de la peine à être accueillis en pause déjeuner du fait du manque d'AESH. C'est ce que l'on pense en tous les cas. Et nous, nous aimerions avoir la transparence sur cette question.

Pour autant, justement, c'est un facteur de socialisation important qu'ils puissent déjeuner avec les enfants globalement pendant les activités. Nous tenons aussi à mettre en avant le fait que les fédérations de parents d'élèves ne sont toujours pas associées aux changements de tarifs et évolutions, et nous pensons que ça manque donc de concertation aussi.

Sur la partie « événementiel », vous nous proposez une augmentation de 50 % pour les personnes seniors et leurs accompagnants, alors que leurs retraites sont si peu revalorisées. Et encore une fois, dans un contexte de très forte inflation. Ceci va entraîner quoi ? Le fait que nos anciens, qui en sont de plus en plus en difficulté, vont être dans l'incapacité à participer aux activités événementielles.

Le résultat, c'est que bon nombre d'entre eux vont devoir rester chez eux. Ce n'est pas acceptable. Nous réitérons aussi le fait que MusicOparc doit être accessible à toutes et à tous.

Monsieur le Maire

Il n'y a plus MusicOparc cette année.

Franck DELALANDE

Vous ne l'avez pas remis ? D'accord. C'est dommage. Nous pensons que c'est quelque chose de bien. Mais par contre, avec un accès global à l'ensemble des familles.

Monsieur le Maire

Oui.

Franck DELALANDE

Voilà. Et donc, enfin, clairement aussi, nous pensons qu'il y a une réflexion à avoir sur les tarifications des activités municipales, notamment sur la partie révision du quotient familial où il devrait y avoir des tranches gratuites pour les populations les plus en difficulté.

Vous ne remettez jamais en cause cette tarification. Là encore, ça fait plusieurs années que nous demandons de penser à revoir ce quotient familial. Nous jugeons qu'il est inéquitable envers les différents foyers de notre ville. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire

Ok. Vous vous contredisez un petit peu par rapport à ce que vous avez dit au départ et ce que vous dites à la fin. Enfin, peu importe. Madame LEFELLE, vous avez quelques éléments à apporter.

Virginie LEFELLE

Alors, concernant les enfants porteurs de handicap, sur la pause méridienne, oui, on manque d'AESH. Mais du coup, on comble avec les animateurs pour que les enfants puissent être accueillis dans de bonnes conditions sur le temps du midi.

Monsieur le Maire

Madame THIBAULT.

Magalie THIBAULT

Cela veut dire que la Ville recrute des AESH sur le temps périscolaire ? C'est ça que vous me dites ? Ce n'est pas pareil. C'est la grosse discussion d'ailleurs, ça fait partie, aujourd'hui, des recommandations de la dernière conférence nationale du handicap. Le sujet de la prise en charge des enfants en situation de handicap sur le périscolaire, souvent, en fait, ce qui est compliqué, c'est qu'effectivement les AESH, comme ce sont des personnels de l'Education nationale, elles n'interviennent pas sur le temps périscolaire.

Mais il y a des villes qui, du coup, ont fait un choix tout autre dans une vision inclusive, de prendre en charge une partie d'AESH sur le temps périscolaire. Ça permet notamment d'avoir des temps de travail plus complets. Alors c'est aujourd'hui une proposition du gouvernement. Alors j'espère que du coup, ils donneront les moyens aux collectivités de pouvoir le mettre en œuvre. Mais ce n'est pas la même chose dont on parle.

Monsieur le Maire

Mme LEFELLE.

Virginie LEFELLE

Certaines AESH sont volontaires sur le temps du midi pour pouvoir aider les enfants, mais sinon ce sont les animateurs qui prennent le relais sur le temps du midi.

Magalie THIBAULT

Volontaires, c'est-à-dire que c'est la Ville qui les rémunère ?

Monsieur le Maire

Oui, ils ne le font pas bénévolement.

Virginie LEFELLE

Oui, exactement.

Magalie THIBAULT

C'est ça que je voulais savoir. Merci.

Monsieur le Maire

Je passe au vote : 35 voix pour et 7 contre. Merci Monsieur MANGON.

35 voix pour et 7 votes contre (R.E.S.)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

43

35

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

CONTRE

7

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTION

0

9. RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE (FSRIF) – ANNEE 2022

Monsieur le Maire

Monsieur MANGON, je vous redonne encore la parole pour le point n°9 et sur le rapport sur l'utilisation du FSRIF pour l'année 2022.

Pierre MANGON

Aux termes de l'article L. 2531-16 du Code général des collectivités territoriales « *Le Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'année précédente, d'une attribution du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France, prévue à l'article L.2531-12 présente au Conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.* »

Pour mémoire, le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population.

Ce dispositif de péréquation horizontale, spécifique à la région Ile-de-France, permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région. La Ville a perçu en 2022 671 658 € au titre du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France, soit une perte de recettes de 272 341 €, soit 40,50 % entre 2021 et 2022.

Donc en 2022, cette somme de 671 658 € a été principalement consacrée à des dépenses sur les espaces publics de la ville et la mise en accessibilité de lieux publics. Elle a été répartie de la manière suivante.

Bon de la manière suivante je vais vous le dire, puisque ce n'est pas affiché :

Actions	Montant au CA 2022	Part du FSRIF
Mise en accessibilité des bâtiments communaux et des installations ouvertes au public (bâtiments scolaires et sportifs notamment)	102 272,99 €	20 454,60 €
Modernisation de l'éclairage public dans diverses rues	790 060,13 €	158 012,03 €
Rénovation des voiries communales (rues Ader, Laennec, Guesde,...) Rénovation de la SLT des carrefours Leclerc/Jaurès/Walesa et Zouaves/Ferry/Orves Remplacement de candélabres rues Delaunay, Curie et Bellepêche Création d'une entrée / sortie Parc du plateau d'Avron	1 743 161,10 €	442 400,74 €
Embellissement des cours d'écoles et espaces extérieurs (dont cours d'école Les Boutours)	253 953,16 €	50 790,63 €
TOTAL	2 889 447,38 €	671 658,00 €

Pour 2023, alors que nous pensions que la Ville de Rosny-sous-Bois allait sortir de ce dispositif, il n'en est rien, d'après une information reçue au milieu de la semaine dernière. Je ne peux pas en dire plus car nous n'avons pas encore reçu la notification officielle.

Néanmoins, si nous devons sortir de ce dispositif, je préciserais que le mécanisme de garantie de sortie des communes perdant leur éligibilité au reversement s'appliquera, à savoir que toute commune qui devient inéligible en année N perçoit 50 % du montant de l'attribution perçue en année N-1.

Donc, si en 2024 on ne la touchait plus, on toucherait 50 % de l'attribution perçue en 2023. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport. C'est une présidence. Et avant de vous redonner la parole, Monsieur le Maire, je voudrais remercier Madame NOWAK et M. CASENAZ pour l'investissement apporté, dans des conditions très contraintes cette année, dues au rejet du budget.

Monsieur le Maire

Merci aussi Monsieur MANGON pour la présentation de ces 8 points importants. Merci beaucoup et merci en effet à Madame NOWACK et M. CASENAZ, pour avoir travaillé cela avec vous, bien sûr et préparé tous ces points à l'ordre du jour budgétaire. Merci à vous. Donc c'est une prise d'acte, il n'y a pas de vote.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

10. RENOUELEMENT DE GARANTIES D'EMPRUNTS - CDC HABITAT SOCIAL (ANCIENNEMENT SA HLM OSICA)

Monsieur le Maire

Donc Madame MAILLOT, vous nous parlez du renouvellement de garantie d'emprunt pour CDC Habitat.

Danièle MAILLOT

Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

La Ville de Rosny-sous-Bois a accordé sa garantie d'emprunt à la société anonyme d'HLM OSICA, désormais dénommée société anonyme d'HLM CDC HABITAT SOCIAL pour trois prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant global de 29 117 706 € :

- Par délibération en date du 3 mars 2011 pour la réalisation d'une opération d'acquisition et d'amélioration d'un ensemble immobilier sis Résidence « Boissière » (207 logements sis 1-3 rue Niepce et 25 rue Lucien Piron dont 25 financés par deux prêts PLUS) dont un contingent communal de 8 logements ;
- Par délibération en date du 3 mars 2011 pour la réalisation d'une opération d'acquisition et d'amélioration d'un ensemble immobilier au sein du quartier du Bois-Perrier (220 logements sis 1-3 rue Jacques Offenbach, 2-4-6 allée Charles Gounod, 5 square Hector Berlioz et 6-8 allée César Franck dont 26 financés par deux prêts PLUS) dont un contingent communal de 8 logements ;
- Par délibération en date du 23 juin 2016 pour la réalisation d'une opération d'acquisition d'un ensemble immobilier bâti et occupé de 243 logements situé 1 à 28 allée Evariste Galois dont 30% étaient réservés à l'Etat et 70 % à la Préfecture de Police.

Afin de limiter l'impact sur les prochaines annuités des hausses prévisibles du taux de livret A au risque de taux d'intérêt, mais aussi de fixer ou d'allonger une partie de sa dette, la Caisse des Dépôts et Consignations a proposé à la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL un refinancement de sa dette, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Date de la délibération	Ligne de prêt	Capital initial	Capital restant dû (montant réaménagé)	Ancien taux	Nouveau taux fixe	Durée de remboursement	Frais et commission
03/03/2011	1207763	1 976 672 €	1 750 728.17 €	Livret A(Préfixé) + 0.6	Livret A(Préfixé) + 0.6	32 ans	95 508.75 €
03/03/2011	1207774	1 793 219 €	1 588 244.78 €	Livret A(Préfixé) + 0.6	Livret A(Préfixé) + 0.6	32 ans	
23/06/2016	5123311/47573	25 348 815 €	23 267 426.40 €	Livret A(Préfixé) + 0.78	Livret A(Préfixé) + 0.78	34 ans	

Suite à ce refinancement, le montant du capital garanti reste inchangé.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir maintenir son cautionnement pour ces emprunts à hauteur de 100%.

Monsieur le Maire

Merci Madame MAILLOT. Des questions ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, deux questions, observations : la première, alors pas ce soir, mais on aimerait bien avoir un état global de l'ensemble des garanties d'emprunt que la ville a accordées, pour avoir un état sur l'année. Je sais qu'on nous l'avait déjà envoyé, mais je crois que ça fait déjà un petit moment parce que certaines garanties d'emprunt se sont terminées, d'autres ont démarré et ça nous permet d'avoir quand même une vision globale.

La deuxième remarque que je tenais à faire, elle s'adresse à ce bailleur social, mais elle peut s'adresser à tous les autres. Quand on voit l'état de certains espaces publics dans le quartier des Maillards à la Boissière et des fois le désengagement de ce bailleur social, est-ce que dans les discussions que vous pouvez avoir avec eux, justement sur l'octroi de la garantie de la garantie d'emprunt, ça nous paraîtrait en tout cas nous aussi, des échanges importants à avoir avec ce bailleur-là, avant de dire d'accord pour les garanties d'emprunt et de pouvoir aussi s'assurer, dans les éléments de négociation, qu'ils puissent améliorer quand même le cadre de vie des habitants et notamment de ceux des Maillards. Voilà. Est-ce que ça a fait l'objet de discussions ?

Monsieur le Maire

C'est un échange que nous avons déjà eu et que nous continuons d'avoir. Nous pourrions le faire d'ailleurs avec d'autres bailleurs. Monsieur CAPILLON.

Claude CAPILLON

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de cette délibération concernant le renouvellement de garantie à CDC Habitat et je rejoins la deuxième question de Madame THIBAUT. Des habitants de la Boissière, et notamment du côté des rues Niepce et Lucien Piron nous ont alerté, il y a quelques semaines, des difficultés qu'ils avaient, notamment en termes de désagréments importants dans leur copropriété, à savoir des fuites d'eau importantes, un état d'insalubrité sans nom au niveau des parties communes, des caves, des halls d'escaliers, et cela après avoir alerté les gardiens, le régisseur de CDC Habitat, sans véritablement avoir de réponse et surtout d'acte au niveau de la copropriété.

Nous nous sommes rendus sur site, il y a quelques semaines, pour faire des photos, des vidéos, que nous avons d'ailleurs postées sur les réseaux sociaux, de façon à alerter le plus de monde possible.

A ce jour, il n'y a aucune amélioration. La situation se dégrade. Ce que je souhaiterais, c'est qu'il y ait un appui fort de la municipalité auprès de ce bailleur. Je me rappelle que lorsque nous étions aux affaires, nous faisons régulièrement, une fois par trimestre ou par semestre, une réunion avec tous les bailleurs, avec les habitants, de façon à être l'intermédiaire entre les habitants et le bailleur pour les faire avancer. Parce que effectivement, il n'y a pas que ce bailleur-là, mais là, en ce moment, sur la Boissière, c'est terriblement important. A ce jour d'ailleurs, je crois que la municipalité a été interpellée par l'intermédiaire de Madame VAVASSORI, mais il n'y a pas eu plus de résultats que ça et la situation devient de plus en plus dramatique. Merci.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur CAPILLON. Avec Madame MAILLOT, nous sommes donc intervenus auprès de CDC Habitat suite à cette situation aggravante. Donc, nous attendons le retour et il est prévu que nous nous rendions sur place avec CDC Habitat dans les prochains jours et j'ai demandé que ce soit très rapidement. Mais en effet, ce n'est pas le seul bailleur qui a ce genre de situation à gérer, hélas.

Pierre MANGON

Mme THIBAUT, on me dit que l'état des emprunts garantis vous a été communiqué dans la maquette budgétaire à l'annexe B 1.1. du compte administratif 2022.

Magalie THIBAUT

Merci.

Monsieur le Maire

Je passe au vote.

Donc 35 voix pour et 7 abstentions.

35 votes pour et 7 abstentions (R.E.S.)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

35

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

**CONTRE
ABSTENTION**

0

7

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

11. ACTUALISATION DU REGIME DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S.)

Monsieur le Maire

Mme LEFELLE, le point n°11 sur l'actualisation du régime des indemnités horaires pour les travaux supplémentaires, les heures supplémentaires.

Virginie LEFELLE

Le paiement des heures supplémentaires est limité à 25 € par mois. Or, au mois de septembre, la Ville organise de nombreux événements phares tels que les Portes ouvertes de la Ferme pédagogique, les Journées du patrimoine, le Forum des associations.

Cette multitude d'événements concentrés sur un même mois mobilisent particulièrement certains services de la Ville, dont les agents réalisent plus que 25 heures supplémentaires sur ce mois.

L'objectif de cette délibération est de dé plafonner le nombre d'heures supplémentaires, que ces agents de catégorie B ou C uniquement, pourront se voir rémunérés pour le mois de septembre uniquement.

Les services concernés sont les suivants : globalement, la Direction des espaces publics avec le service propreté urbaine, le service voirie et réseaux divers, le service nature en ville ainsi que les agents du service administratif et financier, la Direction de la communication et de l'événementiel, la Direction de la police municipale, les agents d'astreinte. Le Comité social territorial a été consulté lors de sa séance du 20 juin 2023. Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci, Madame LEFELLE. Des questions ? Non. Je passe au vote.

41 votes pour, Monsieur MANGON s'étant absenté quelques instants, il n'a pas voté et je n'ai pas son pouvoir.

UNANIMITÉ

(Monsieur Pierre MANGON n'a pas pris part au vote)

SUFFRAGES EXPRIMES	41
POUR	41 M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NON-PRISE PART AU VOTE	1 M. MANGON

12. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS AU SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL DU CIG A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023 POUR LA VILLE ET LE CCAS

Monsieur le Maire

Madame LEFELLE, le point n° 12

Virginie LEFELLE

Depuis 2011, nous faisons appel au CIG – Centre Interdépartemental de Gestion afin qu'il nous mette à disposition une assistante sociale du travail, auprès de laquelle tous les agents de la ville peuvent s'adresser pour évoquer les difficultés sociales auxquelles ils peuvent être confrontés, qu'elles relèvent de la sphère professionnelle ou personnelle.

Ce service est bien identifié par les agents de la collectivité. En 2022, sur son temps de présence (deux jours par semaine dans les locaux du CCAS), elle a pu accompagner 40 agents différents dans leurs démarches.

Nous souhaitons maintenir ce service proposé aux agents de la Ville et proposons donc le renouvellement de notre adhésion à ce service qui coûte un peu moins de 30 000 € par an à la collectivité.

Je tiens à souligner que dans la délibération, il y a une petite coquille. Il est parlé d'une psychologue du travail, ce n'est pas le cas, donc c'est une erreur.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la nouvelle convention portant adhésion au service social du travail du CIG pour la Ville et le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette adhésion est reconductible de manière tacite pour les quatre années suivantes.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE. Des questions ? Cette personne fait un travail très efficace auprès de nos agents. Oui, Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

Oui, juste une question de simple curiosité : comment se fait-il que nous soyons amenés à renouveler ce service qui commence au 1^{er} janvier 2023, alors que nous sommes en juin ? Est-ce qu'il s'est interrompu entre le 1^{er} janvier et la date d'aujourd'hui, ou est-ce qu'il a continué et que c'est juste finalement une gestion administrative un peu en retard mais que ça n'a pas eu de conséquences ?

Monsieur le Maire

C'est purement administratif oui. C'est un délai CIG.

Virginie LEFELLE

Voilà, ce sont les délais du CIG.

Monsieur le Maire

Je passe au vote.

Cette assistante sociale est venue d'ailleurs participer au comité technique et nous a présenté le résultat de son travail très efficace.

42 voix pour. Unanimité, merci.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

13. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Monsieur le Maire

Les créations et suppressions de postes Madame LEFELLE.

Virginie LEFELLE

Pour faire face aux besoins de fonctionnement des services et procéder aux nominations suite aux avancements de grade, concours, recrutements, il s'avère nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

En synthèse, nous retrouvons 4 transformations de postes visant à s'adapter au grade de l'agent que l'on souhaite recruter. Le contenu du poste reste le même. 2 transformations de postes visant à s'adapter à une évolution de l'organigramme et entraînant une évolution des missions et de l'intitulé du poste, voire de la catégorie.

11 changements de la quotité de travail, 1 diminution, 2 augmentations, 2 transformations au sein du CMS où le temps de travail au global des médecins reste le même mais est réparti différemment.

6 transformations au sein du conservatoire et de la FAN aboutissant à une augmentation de 2h45 du temps d'enseignement proposé, ainsi que 10h consacrées à des missions de conseil aux études en appui du directeur du conservatoire.

2 suppressions de postes, 31 créations et suppressions de postes permettant d'opérer 41 avancements de grade à compter du 1^{er} juillet 2023. 5 catégorie A, 2 catégorie B et 34 catégorie C.

Le Comité social territorial a été consulté lors de sa séance du 20 juin 2023. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

Monsieur le Maire

Des questions ? Madame THIBAULT.

Magalie THIBAULT

Oui, une explication de vote. Alors, sauf si vous nous donnez des éléments tangibles, mais en fait ce qu'on apprend à travers cette délibération – et on a déjà eu le débat précédemment dans un autre Conseil municipal sur le sujet des éducateurs d'activités physiques et sportifs – En fait, ce qu'on apprend dans cette délibération-là, c'est que vous supprimez 4 postes sur des temps de travail de 13h20 pour en créer 2 en disant que vous augmentez en fait le temps de travail de ces éducateurs sportifs.

Bon, sur ça, à la limite, ce n'est pas plus mal qu'effectivement les personnels puissent avoir des temps de travail plus complets et c'est moins précarisant. Mais en fait, si on fait le compte, au final, ce que vous nous proposez, c'est d'avoir une diminution de près de 17h d'éducateurs sportifs en moins, puisque deux postes à 18h, ça fait 36 et 4 postes à 13 h 20, ça fait plus de 52h. Bon, écoutez, par rapport aux besoins qu'il peut y avoir, notamment dans les écoles ou auprès de l'école municipale des sports... D'ailleurs, ça m'amène à me poser une question : quelles conséquences pour l'école municipale des sports ? Parce que près de 17h en moins par semaine d'éducation sportive, c'est quand même plus qu'important. Donc voilà, en tout cas, nous nous s'apprêtons à voter contre et on voudrait avoir des arguments parce que...

Monsieur le Maire

Nous avons donc passé ce sujet à l'occasion du CST qui s'est tenu la semaine dernière. Et donc au sein des représentants syndicaux, il y a un membre de l'École municipale des sports qui a approuvé largement cette disposition en disant qu'il était entièrement d'accord et qu'il était tout à fait satisfait de ces nouvelles dispositions. Madame REGNAULD si vous voulez donner des précisions.

Nathalie REGNAULD

Je vais vous donner des précisions : en fait, sur les quatre postes, il y en avait deux qui n'étaient pas pourvus parce que nous n'avons pas eu de candidatures. Donc aujourd'hui, la prestation qu'on donnait était avec deux animateurs. Et justement, comme on a augmenté les prestations pour l'année prochaine, c'est pour ça qu'on a augmenté le temps d'horaires de ces animateurs parce qu'on s'est dit que s'il n'y avait pas eu de proposition pour ces postes, que c'était peut-être parce qu'il n'y avait pas assez d'heures proposées.

Donc l'idée, c'était de proposer deux postes qui soient plus compatibles avec le besoin du personnel. Donc en fait, on n'a pas supprimé en tant que tel. Ces deux postes sont supprimés

parce qu'ils n'ont pas été pourvus et qu'on a retravaillé notre besoin avec seulement les deux postes qui étaient pourvus, mais avec plus d'heures.

Monsieur le Maire

Merci pour cette réponse. Je passe au vote. M. BÉAL.

Eric BÉAL

Oui, moi je me contenterai de faire la même remarque, mais je vais le faire à chaque fois pour obtenir enfin peut être une réponse. « Le Comité social territorial a été consulté. », pour moi, cela ne veut rien dire. Je souhaiterais avoir une information complète.

Monsieur le Maire

Et vous aurez le compte rendu, mais il a été consulté.

Eric BÉAL

Non, non, mais c'est très bien. Mais cette promesse-là, Monsieur le Maire, ...

Monsieur le Maire

Vous en aurez les comptes-rendus Monsieur BÉAL ! je vous l'ai dit, donc vous les aurez. Vous aurez d'ailleurs ce compte-rendu. Mais le CST s'est tenu il y a trois jours, donc laissez-nous le temps de faire le compte rendu.

Eric BÉAL

D'accord, mais c'est la réponse que j'ai déjà eu la dernière fois.

Monsieur le Maire

Vous aurez les précédents aussi.

Eric BÉAL

Merci.

Monsieur le Maire

Nous passons au vote.

Mme ELICE, vous êtes la dernière. Voilà, c'est bon. Donc 33 votes pour, 7 contre et 2 abstentions.

**33 voix pour, 7 votes contre (R.E.S.) et
2 abstentions (URAM : MM. CAPILLON et POINSIGNON)**

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

33

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE

7

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTIONS

2

M. CAPILLON, M. POINSIGNON

14. ACQUISITION AUPRES DE LA SCI CLOS SAINT CHARLES D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SITUEE ANGLE RUE DE VERDUN/AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Maire

Bien donc, quelques acquisitions foncières maintenant. Acquisition auprès de la SCI Clos Saint-Charles, d'une partie de la parcelle située à l'angle de la rue de Verdun et de l'avenue Général de Gaulle.

Donc la SCI Clos Saint Charles est propriétaire de la parcelle située au 43 avenue Général de Gaulle qui forme angle avec la rue de Verdun. C'est dans cette partie de la rue de Verdun qu'elle est concernée par le plan d'alignement datant du 12 septembre 1884, ce qui n'est pas jeune. Pour information, les travaux d'alignement de la voie ne sont pas effectués et cette parcelle n'est pas encore alignée. Donc, afin de régulariser le statut de cette bande foncière, la SCI Clos Saint-Charles a d'ores et déjà donné son accord pour une cession à titre gratuit. Donc voilà, nous vous proposons ce soir cette cession gratuite. Des questions ? Je passe au vote.

Donc 42 votes pour.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

0

15. ACQUISITION AUPRES DE LA SOCIETE SEIXO HABITAT D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTREES SECTION AX N°137 ET 138 SISES 25/27 RUE DU RHIN, D'UNE SUPERFICIE DE 6M² AFIN DE LES INTEGRER DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire

Nouvelle acquisition auprès de la société SEIXO HABITAT d'une partie des parcelles situées 25/27 rue du Rhin, pour une superficie de 6m², afin de les intégrer dans le domaine public communal.

La société SEIXO HABITAT est propriétaire de deux parcelles situées 25/27 rue du Rhin qui font l'objet de la construction d'un programme collectif. Les concessionnaires France Télécom et EDF ont installé à l'entrée de ces deux parcelles une chambre télécom, un poteau électrique et un ouvrage poste.

Afin d'éviter le déplacement de ces ouvrages, la Ville a proposé d'acquérir auprès du propriétaire cette bande foncière de 6m² dans le but de l'intégrer dans le domaine public communal.

En vue d'en régulariser le statut, la société SEIXO HABITAT a d'ores et déjà donné son accord pour une cession à titre gratuit. Des questions ? Non, je passe au vote.

Donc 42 voix pour, merci.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE

0

ABSTENTION

0

16. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET ROSNY-SOUS-BOIS POUR L'IMPLANTATION DE DEUX POSTES DE TRANSFORMATION (REPRISE ET DIVERSITE) AU SEIN DU VOLUME 1 DE L'ECOLE FRANÇOISE DOLTO – ZAC COTEAUX BEAUCLAIR

Monsieur le Maire

Approbation d'une convention de servitude avec ENEDIS pour l'implantation de deux postes de transformation (reprise et diversité) au sein du volume 1 de l'école Françoise Dolto dans l'aménagement de la ZAC Coteaux Beauclair et plus spécialement celui du lot B2A. Deux postes de distribution publique sont nécessaires. Ainsi, afin de desservir une partie de cette zone, notamment le groupe scolaire Françoise Dolto et d'alimenter l'éclairage public du quartier, ENEDIS, gestionnaire du réseau, a sollicité auprès de la Ville la mise à disposition de deux locaux : un local d'une superficie de 22 m² situé boulevard Gabriel Péri et un local de 21 m² situé dans le volume, sachant que les ouvrages de distribution, les postes de transformation sont propriété d'ENEDIS.

Pour la durée des ouvrages existants, la société ENEDIS demande à être autorisée à procéder à tout travaux nécessaire à la distribution publique, ainsi qu'à accéder en permanence, de jour comme de nuit, aux deux ouvrages.

Cette convention de servitude, établie à titre gratuit, sera valable pour la durée d'affectation au service public de la distribution de l'électricité des ouvrages, et elle sera réitérée par acte notarié.

Y a-t-il des questions ? Non, je passe au vote. Donc 42 voix pour.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

42
42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE
ABSTENTION

0
0

17. ACQUISITION AUPRES DE MADAME BELHADJ AMARA ET MONSIEUR BENMAMMAR D'UNE BANDE FONCIERE CADASTREE SECTION AL 150 POUR PARTIE D'UNE SUPERFICIE DE 35 M² DESTINEE A L'ALIGNEMENT DE LA PROPRIETE DU 110 RUE DES BERTHAUDS

Monsieur le Maire

Madame BELHADJ AMARA et Monsieur BENMAMMAR sont propriétaires d'un pavillon au 110 rue des Berthauds, concerné par une procédure d'alignement pour une superficie de 35 m², (parcelle cadastrée section AL n°150 pour partie), dont une portion est constituée du trottoir et de la voirie. Les travaux d'alignement de la voie ont été effectués, mais l'alignement n'a jamais été régularisé. Un accord sur le prix a été trouvé entre les parties.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette acquisition auprès de Madame et Monsieur BELHADJ AMARA/ BENMAMMAR au titre de la régularisation d'alignement, moyennant le prix global de 1 750 € et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents

Des questions ? Non, je passe au vote. Donc 42 voix pour.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

42
42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE
ABSTENTION

0
0

18. DELEGATION DU DROIT DE PRIORITE DETENUE PAR LA COMMUNE AU PROFIT DE LA SOCIETE COALLIA HABITAT EN VUE DE LA REALISATION D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LE SITE DE L'ANCIEN CNIR APPARTENANT A L'ETAT

Monsieur le Maire

La société Coallia Habitat bénéficie depuis le 31 août 2022 de l'autorisation de construire 169 logements en transformant le site de l'ex CNIR cadastré section AB 54 et 58. Dans le même temps, les négociations entre l'Etat et Coallia ont abouti à un projet de cession du bâtiment cadastré section AB 54.

C'est ainsi que lors de sa séance du 15 décembre dernier, le Conseil municipal a approuvé la délégation du droit de priorité au bénéfice de la société Coallia Habitat permettant la concrétisation de la cession limitée à la parcelle AB 54 par l'Etat du bâtiment de l'ancien CNIR à son profit.

Fin décembre, la transaction entre l'Etat et Coallia Habitat s'est alors déroulée.

Pour information, le droit de priorité vise à proposer en amont aux collectivités tout projet de cession de terrain envisagé par l'Etat et les établissements publics étatiques.

Aujourd'hui, l'Etat sollicite la Ville en qualité de bénéficiaire du droit de priorité sur la parcelle complémentaire cadastrée AB 58 en vue de le déléguer à la Société Coallia Habitat dans le cadre de cette opération de logements en lieu et place d'anciens bureaux.

Et donc pour cela, nous avons un prix de 28 600 euros, qui sera celui proposé entre l'Etat et Coallia.

Des questions ? Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Une observation. On votera la délibération mais on n'a pas eu l'occasion de le faire dans la première délibération déléguant. Mais pour une fois, la loi est bien faite. Ça paraît logique que quand l'Etat cède du foncier, les communes notamment puissent être prioritaires. Et quand on sait la raréfaction foncière, la difficulté qu'ont les communes à maîtriser du foncier public, etc., notamment pour y construire un certain nombre d'équipements scolaires, culturels, sportifs, y faire aussi du logement parce qu'on aurait pu prévoir un autre montage. On aurait pu très bien dire : « la commune fait acquisition et puis ensuite, via sa SEM ou un autre montage, crée du logement avec une maîtrise plus grande. »

Tout ça pour vous dire que nous, nous trouvons dommage de déléguer comme ça aussi rapidement, même si on comprend qu'il y a des accords avec l'Etat. On ne s'exprime pas sur le fond, bien évidemment, il faut produire du logement, du logement social, du logement pour tous, ce n'est pas le sujet. Mais à cet endroit-là, sur des locaux et du foncier quand même extrêmement intéressant, sur lequel on aurait pu imaginer que la Ville prenne la maîtrise, surtout vu le coût. Considérant qu'il y avait un levier de négociation plus fort quand on était maître du foncier, on trouve dommage de l'avoir délégué et on pense que dans ces périodes comme ça, toujours un peu compliquées, c'est toujours bien de garder un peu la main sur les choses. Bon, on le dit en toute tranquillité parce qu'on votera cette délibération dans l'intérêt commun, mais peut-être que si d'aventure, d'autres projets comme ça se présentaient... je n'ai pas l'état du foncier d'Etat sur la commune, mais il y a sûrement d'autres foncier d'Etat.

Il pourrait être intéressant que la Ville évite de déléguer et conserve (*inaudible*) sont foncier. Il y a un certain nombre d'équipements envisagés. On parle d'un collège dont on ne sait pas où on mettrait le bâtiment. On parle de besoins qui sont ceux de la collectivité et je pense que la prochaine fois, il faudrait y réfléchir un peu à deux fois avant de déléguer.

Monsieur le Maire

Enfin, il y a quand même ce grand projet mené par COALLIA et donc ça va dans la logique du projet que l'État souhaitait.

Je passe au vote. Donc 39 voix pour et 3 abstentions.

**39 voix pour
et 3 abstentions (2 URAM : MM. CAPILLON et POINSIGNON et Mme AWAD)**

SUFFRAGES EXPRIMÉS	42
POUR	39 M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
CONTRE	0
ABSTENTIONS	3 Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON

19. CESSION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE DU GRAND PARIS DE LA PROPRIETE COMMUNALE BATIE CADASTREE AM 294 POUR PARTIE SUR LAQUELLE SONT IMPLANTES LE LOGEMENT DE FONCTION ET LE LOGEMENT DU GARDIEN DU STADE ARMAND GIRODIT

Monsieur le Maire

Dans le cadre des travaux du Grand Paris Express, la ligne 15 Est assurera à l'horizon 2030 – on peut le souhaiter – la desserte et la mise en réseau des territoires de l'Est du Grand Paris. Plusieurs sites communaux se trouvent donc concernés, dont la propriété communale sise avenue John Kennedy, sur laquelle la SGP envisage de réaliser un ouvrage de service.

Il s'agit d'un puits vertical de secours et de ventilation projetée, de forme circulaire, décentré mais relié au tunnel principal et qui s'organise en cinq niveaux souterrains. L'ouvrage projeté permettra aux pompiers d'accéder aux tunnels pour intervenir.

Cette emprise dépend du domaine public de la Ville. Il est prévu que la partie impactée fasse l'objet d'une cession entre personnes publiques sans déclassement préalable. En revanche, sa désaffectation, c'est-à-dire la cessation de son utilisation, s'avère nécessaire.

La présente cession sera concrétisée dès lors que la condition tenant à la libération du logement sera réalisée. Il est convenu que cette libération intervienne au plus tard le 1^{er} septembre 2023.

Je vous propose de bien vouloir approuver cette cession pour partie d'une contenance de 1222 m² moyennant le prix de 462 000 €, indemnité de réemploi incluse. Des questions ?
Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

Oui, question toute simple.

Le gardien du stade Girodit va donc devoir déménager. Est-ce qu'il est prévu d'ores et déjà, est-ce que vous avez une indication sur ce que vous envisagez de faire pour le reloger, à moins que le gardiennage soit supprimé ?

Monsieur le Maire

Non, non, non, absolument pas. Le gardien va être relogé dans un appartement qui appartient à la Ville de Rosny. Voilà, donc tout est fait. Pardon ?

(Intervention inaudible sans micro)

Eric BÉAL

Oui, c'était la question que je voulais poser en effet, je vous en prie.

Monsieur le Maire

Dans l'immédiat, un petit peu plus loin que le stade, en attendant de trouver une meilleure solution. On a essayé de trouver une solution qui soit la mieux adaptée eu égard donc ...

Sylvie JACAMENT

Oui, parce que son rôle c'est gardien du stade.

Monsieur le Maire

Oui, on le sait bien. C'est en attendant la reconstruction, bien sûr, de la loge. Mais en attendant, il va être relogé dans nos bâtiments.

Sylvie JACAMENT

Mais le trou, il va être long quand même à être construit et il n'y a plus trop d'espace pour construire un logement sur Girodit.

Monsieur le Maire

Oui, mais nous sommes justement en train de négocier avec la SGP pour trouver une solution à cela.

Nathalie REGNAULD

Ce que je veux préciser, c'est qu'aujourd'hui, à l'endroit où il y a sa maison, il y a la loge à côté, et donc c'est sa maison qui va être plus loin, donc pour les moments où il n'a pas à s'occuper du stade.

Par contre, la loge qui correspond au moment où le gardien fait le gardiennage du stade, elle, elle va être remise dans le stade puisqu'elle est à l'endroit où il y avait le bureau du SOR. Donc les gardiens seront dans le stade, dans la loge au moment où ils devront gardiennager.

Monsieur le Maire

Donc relogé dans notre patrimoine immobilier. Monsieur CAPILLON.

Claude CAPILLON

Si j'ai bien compris, les gardiens seront jusqu'à 23 h ou 23h30, tant qu'il y a de l'activité sur le stade, y compris les locations de salles, il y aura du gardiennage ?

Nathalie REGNAULD

Oui, oui, tout à fait. Dans la loge, comme ils ont aujourd'hui.

Claude CAPILLON

Ils auront un local alors ?

Nathalie REGNAULD

Oui, la loge est déplacée au niveau de la structure où il y a le bureau du SOR, à l'entrée.

Claude CAPILLON

En face ?

Nathalie REGNAULD

En face. Donc en effet, ils auront comme aujourd'hui... De toutes façons, la personne qui est logée, au moment où elle est en statut de gardiennage, elle va dans la loge. Quand elle est dans sa maison, elle n'est pas gardienne.

Monsieur le Maire

Donc je reconfirme que le gardien va être relogé dans le cadre de notre patrimoine immobilier. Je passe au vote. Donc 41 voix pour et 1 abstention.

41 voix pour et 1 abstention (Mme Shannon SEBAN)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

1

Mme SEBAN

20. SIGNATURE DE LA CHARTE D'UTILISATION DES DONNEES DANS LE CADRE DU GROUPE BAILLEURS

Monsieur le Maire

Madame MAILLOT, je vous donne la parole pour la charte des données dans le cadre du groupe bailleur.

Danièle MAILLOT

Merci, Monsieur le Maire. La signature de la charte AORIF (l'Union syndicale pour l'habitat d'Île-de-France) s'inscrit dans le cadre du CLSPD – Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation et des groupes bailleurs.

La Ville de Rosny-sous-Bois a signé le 20 juillet 2020 la convention relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social en Seine-Saint-Denis.

Cette convention a été signée par le Préfet de Seine-Saint-Denis, la Procureure de la République, les bailleurs du territoire de la Seine-Saint-Denis ainsi que par l'AORIF (l'Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France).

Elle permet notamment la mise en place du groupe bailleur sur le territoire de Rosny-sous-Bois. La préfecture et la justice pilotent les groupes bailleurs. A ce titre, ils ont demandé aux villes de signer la charte AORIF.

Les groupes bailleurs sont pilotés par la préfecture et la justice. Le groupe Bailleurs est composé des bailleurs, de la police nationale et municipale, de la coordinatrice CLSPDR et de la chargée de mission « cadre de vie et citoyenneté », du Parquet et de la Préfecture. Les groupes bailleurs ont pour objectif la mise en évidence des problématiques communes à l'ensemble des bailleurs sociaux et à la recherche de solutions, tant en matière de tranquillité résidentielle que de sécurité publique et de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Les groupes bailleurs prévoient la possibilité d'échange d'informations sensibles de nature à faciliter la définition d'actions de prévention communes.

Dans le cadre du groupe bailleurs et afin de pouvoir faciliter les échanges entre les participants, l'AORIF propose aux villes la signature d'une charte d'utilisation des données. Cette charte permet aux villes de recevoir un tableau rempli par les bailleurs sur les questions d'insécurité de leur patrimoine.

L'AORIF l'Union syndicale pour l'habitat d'Ile de France regroupe une centaine d'organismes de logement social œuvrant en Ile-de-France et adhérant à l'une des fédérations de l'Union sociale pour l'habitat (OPH, ESH, Coopérative d'HLM et SACICAP). L'AORIF met à disposition des bailleurs un tableau qui permet de faire un état des lieux de leur patrimoine. Mise en évidence des problématiques Ce tableau rassemble l'ensemble des adresses des bailleurs sociaux classés en fonction de quatre niveaux d'insécurité. Lorsque les bailleurs auront rempli ce tableau, il sera transmis aux villes qui ont signé la charte AORIF. La coordinatrice Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation utilisera ce tableau dans le cadre des groupes bailleurs.

Monsieur le Maire

Merci. Des questions ? Je passe au vote. Monsieur CAPILLON.

Claude CAPILLON

Juste, Monsieur le Maire, si dans un prochain conseil on peut avoir un point d'étape sur les travaux du CLSPD qu'on n'a pas eu depuis trois ans ?

Monsieur le Maire

Non, parce que pour diverses raisons, il ne s'est pas réuni. Ce n'est pas de notre fait, bien au contraire. Et il a donc eu sa réunion il y a quelques mois, il y a quatre ou cinq mois en fait, c'était en fin d'année.

Claude CAPILLON

Voilà, si on peut avoir un petit bilan.

Monsieur le Maire

Oui, il y a un compte-rendu qui doit être fait. C'est vrai que, eu égard au Covid, il ne s'était pas réuni. Je passe au vote. 42 voix pour.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42
42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0
0

21. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS

Monsieur le Maire

Madame TISSOT, vous nous présentez une convention de partenariat avec la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Odile TISSOT

Oui, merci Monsieur le Maire. La Ville de Rosny-sous-Bois, dans le cadre d'actions de prévention menée par le service Prévention et citoyenneté au profit des jeunes de la Ville, a sollicité une collaboration de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris pour développer une éducation à la citoyenneté et améliorer les liens entre les jeunes et les institutions.

La première action a ainsi été proposée pendant les vacances d'octobre 2022, au sein de la caserne de Villemomble, réunissant une dizaine de jeunes Rosnéens. Une convention a été établie dans ce cadre avec un passage au Conseil municipal du 20 octobre 2022.

De nouvelles actions sont prévues dans les mois à venir. Ainsi, pour faciliter ce partenariat, il est proposé une convention annuelle avec tacite reconduction dans la limite de trois ans.

L'objectif de cette convention est identique à celle établie précédemment, à savoir, préciser les modalités pratiques de mise en œuvre du partenariat établi entre les parties.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention annuelle de partenariat entre la Ville de Rosny et la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire

Merci, Madame TISSOT. Des questions ? Je passe au vote. Monsieur CAPILLON vous n'avez pas voté. 42 voix pour. Merci.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0

0

22. RENOUELEMENT DE LA LABELLISATION « STRUCTURE D'INFORMATION JEUNESSE » (S.I.J.) DU CERCLE J – ARTHUR RIMBAUD

Monsieur le Maire

Mme TISSOT, le point 22.

Odile TISSOT

Oui, Le Cercle J. Arthur Rimbaud, lieu destiné à l'accueil de la jeunesse, est ouvert depuis le 27 février 2008. Il compte trois pôles : les loisirs, la santé mentale et l'information jeunesse.

Afin de bénéficier d'un accompagnement dans les missions de la structure d'information jeunesse et dans le développement de ces actions, notamment à travers la mise à disposition de ressources documentaires, un soutien méthodologique des échanges de pratiques professionnelles, des formations de perfectionnement.

Il convient que la Ville sollicite le renouvellement de la labellisation « Structure d'information jeunesse » auprès de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Dans le cadre de ce renouvellement, la Ville s'engage à respecter les principes de la Charte de l'information jeunesse, à savoir : l'information répond en priorité aux besoins et aux demandes directes des jeunes qui sont accueillis dans un souci de disponibilité et de respect de leur identité. L'information doit être complète, impartiale, exacte, pratique et actualisée. L'information des jeunes, traite de tous les sujets qui les intéressent ou les concernent, dans leur vie quotidienne : enseignement, formation professionnelle, emploi, formation permanente, société et vie pratique, loisirs, vacances, sport.

L'accueil est gratuit, personnalisé et modulé selon la demande, de la mise à disposition d'auto documentation, à l'entretien en face à face, plus adaptée à une relation de conseil, d'aide à la démarche et à une approche globale des problèmes ou du parcours individuel du jeune. Il est dispensé par un personnel compétent formé à cet effet. L'information doit respecter le secret professionnel et l'anonymat du jeune.

Le renouvellement du label permettra au cercle J d'utiliser le pictogramme et l'enseigne commune à toutes les structures ayant adhéré à la charte. Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander le renouvellement de la labellisation d'une durée de six ans de la structure d'information jeunesse pour le Cercle J - Arthur Rimbaud et à signer tout document afférent à cette labellisation.

Monsieur le Maire

Merci, madame Tissot. Des questions? Non, je passe au vote. Donc 42 voix pour.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

0

**23. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET L'HOPITAL DE JOUR
POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS AU STUDIO B**

Monsieur le Maire

Madame VENTURA pour la convention entre la Ville et l'hôpital de jour pour l'organisation d'ateliers au Studio B.

Catherine VENTURA

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues, bonsoir au public.

Il s'agit donc d'une convention de partenariat entre l'hôpital de jour de Rosny-sous-Bois et la Ville afin de permettre l'organisation d'ateliers web radio au studio d'enregistrement Studio B qui est géré par le service jeunesse.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat.

Monsieur le Maire

Des questions? Non. Je passe au vote. Donc 42 votes pour. Merci madame Ventura.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

24. ADHESION DE LA VILLE (THEATRE ET CINEMA GEORGES SIMENON) AU GROUPE DES 20 THEATRES EN ILE-DE-FRANCE

Monsieur le Maire

Mme VENTURA, le point suivant.

Catherine VENTURA

Alors, ce point concerne le théâtre et cinéma Georges Simenon, qui est conventionné depuis plus d'un an, je le rappelle, « Scènes d'intérêt national art et création, musique et cinéma ».

Le groupe des 20. C'est un réseau structuré en association et composé de 20 théâtres.

Cette association est soutenue par la Région Ile-de-France et la DRAC et notre ville, donc via le cinéma Georges Simenon, est invité à adhérer au groupe des 20 théâtres en Île-de-France. Cette adhésion permettra au théâtre et cinéma Georges Simenon de bénéficier d'un réseau élargi de coproduction et de diffusion de spectacles.

Le théâtre participe ainsi à la dynamique de création et peut avoir accès à des spectacles sélectionnés par le groupe. Il est aussi force de proposition pour la diffusion des spectacles qu'il coproduit dans le cadre de ses résidences. C'est un gage de qualité, un atout supplémentaire et un argument pour rayonner au sein de la région Île-de-France. Le montant de l'adhésion pour l'année 2023 s'élève à 1 370 €. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la Ville au groupe des 20 et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Monsieur le Maire

Merci Madame VENTURA. Des questions ? Je passe au vote. 42 voix pour.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

25. ADHESION DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE PAUL SCHMIERER A L'EXPERIMENTATION POUR UN PARCOURS DE SOINS COORDONNE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS PROTEGES « SANTE PROTEGEE »

Monsieur le Maire

Mme LEFELLE, vous nous présentez le point 25 « Santé protégée ».

Virginie LEFELLE

Alors l'objectif est d'améliorer la santé globale des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance – ASE, en leur facilitant l'accès aux soins et le suivi de leur parcours de santé. La protection de l'enfance est une compétence du Conseil départemental, qui rencontre des difficultés à suivre médicalement les jeunes protégés, pour diverses raisons (changement de lieu de placement, difficulté à trouver un médecin traitant, mesures de placement interrompues, moins de deux médecins de PMI pour le suivi des 0-6 ans.

Le lieu de suivi médical sera celui de résidence des parents du mineur et non de son lieu d'accueil (famille ou foyer). L'accord des parents est demandé pour le bilan et le suivi. L'expérimentation sera menée sur un an à partir de novembre de septembre 2023 au Centre municipal de santé par les médecins généralistes qui devront faire un bilan complet à la première consultation.

Les échanges médicaux sont sécurisés sur Rosny. Un certain nombre de mineurs sont concernés. La possibilité est donnée de recevoir des jeunes de la circonscription Rosny-sous-Bois / Villemomble/ Le Raincy.

Un forfait annuel de 430 € sera versé au CMS par le DAC 93 pour chaque mineur, permettant de revaloriser les consultations des bilans (consultations d'au moins 45 minutes) et de financer les orientations auprès de certains professionnels paramédicaux (psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes) en l'absence ou dans l'attente d'une prise en charge dans le droit commun.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la Ville à ce dispositif expérimental et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le bulletin d'adhésion.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE. Des questions ? Non, je passe au vote. 42 voix pour. Merci.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

26. DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

La liste des décisions municipales. Avez-vous des questions ?

Je voulais répondre à une question que M. BÉAL avait posée au précédent conseil concernant la rénovation de la maternelle Marnaudes. La loi 2017 alinéa 86 égalité citoyenneté du 27 juin 2017 permet aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales de déléguer à leur exécutif et donc au maire, la possibilité de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux biens de la collectivité. C'est plus précisément l'article 85 de la loi Égalité et citoyenneté qui est venu modifier les articles L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, la délibération n°7 du 4 juillet 2020 a intégré ce nouveau périmètre en son alinéa 26° « *De procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.* » Voilà donc, je donne réponse à la question que vous nous aviez posée l'autre fois.

Sinon, y a-t-il des questions par rapport à ces décisions municipales ? Non. Donc nous prenons acte des décisions municipales.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

Monsieur le Maire

Oui Mme SEBAN.

Shannon SEBAN

J'avais une question diverse.

Merci beaucoup Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous.

Je tenais effectivement à attirer votre attention sur la situation de la rue du Général Gallieni où un projet de piste cyclable a été évoqué.

Il y a quelques jours, j'ai pu échanger avec des commerçants, que ce soient des restaurateurs, des commerçants de bouche ou encore de vêtements, qui m'ont tous dit être assez inquiets et fermement opposés à ce projet de piste cyclable sur la rue du Général Gallieni, qui empêcherait les commerçants de pouvoir décharger leurs marchandises, de pouvoir s'approvisionner et qui serait, par ailleurs, source de dissuasion pour certains acheteurs qui ne pourraient donc se garer et accéder en toute sérénité aux commerces.

Il y a une solution alternative qui est celle d'utiliser l'avenue Lech Walesa. Je veux, ici, vous faire part du mécontentement des Rosnéennes et des Rosnéens qui sont commerçants dans cette rue du Général Gallieni. Et vous dire que, si aujourd'hui cette piste cyclable voit le jour, ces commerçants devront peut-être mettre la clé sous la porte. Et en période post-Covid, on ne peut pas se le permettre. Donc voilà, je veux vraiment, ici, que vous preniez le point. Je sais qu'il y a la Région aussi qui est derrière tout cela, j'en suis bien informée.

Monsieur le Maire

C'est essentiellement la Région.

Shannon SEBAN

Voilà. Mais je pense qu'on a aussi des moyens de pression et qu'il faut en tout cas qu'on se mobilise très largement. On ne peut pas subir ici la politique qui est celle de la Région. Donc, en tout cas, moi, je vous le dis très sincèrement, je serais toujours du côté de nos commerçants et je trouve que cette décision-là est inacceptable, d'autant plus que cela serait une voie rapide et on ne peut pas se le permettre. Donc il faut vraiment qu'on étudie la chose très sérieusement.

Monsieur le Maire

Nous étudions la chose très sérieusement et c'est une des possibilités, une des éventualités qui a été en effet proposée. Mais c'est le RER vélo, donc ce n'est pas une piste cyclable, c'est le RER vélo qui est un projet de la Région, en effet.

Donc, nous sommes actuellement sur le projet. Ce matin, donc, j'étais justement en lien avec le collaborateur de Madame PECRESSE pour en parler et nous devons nous voir très prochainement à ce sujet. Mais donc, ce que les commerçants pouvaient dire, je l'ai bien sûr entendu très récemment et entre autres, à l'occasion de la braderie où je les ai rencontrés.

Shannon SEBAN

Merci beaucoup. Et vous, votre position sur le sujet, quelle est-elle ? Y êtes-vous favorable puisque vous dites que vous avez eu rendez-vous avec le collaborateur de Madame PECRESSE ?

Monsieur le Maire

Pour l'instant, nous étudions toutes les possibilités, sachant que les voies qui sont proposées sont aussi des voies départementales, donc il y a aussi un autre partenaire qui rentrerait dans ce cadre-là. Donc, si nous devons choisir une autre voirie, ce serait aussi avec le partenaire départemental, mais le sujet est à l'étude. Bon, c'est vrai, j'entends tout à fait ce que les commerçants ont pu dire et je l'entends bien. Mais nous sommes actuellement, en effet, et je vous dis, ce matin, j'étais avec le collaborateur de Madame PECRESSE à ce sujet et je lui ai fait part en effet de ces difficultés.

Shannon SEBAN

Merci à vous.

POINT D'INFORMATION



POINT TRAVAUX DANS LES ECOLES

Monsieur le Maire

Avant de nous quitter, je voulais faire un état sur les travaux dans les écoles pendant cet été :

Le bilan des travaux 2023

En raison du non-vote du BP 2023, ce sont essentiellement des travaux d'entretien courant qui ont été réalisés sur l'ensemble des écoles depuis janvier 2023. Donc les prévisionnels des chantiers d'été. De plus, la situation budgétaire de la Ville a considérablement ralenti les projets de travaux estivaux, étant donné que les bons de commande n'ont pu être lancés à temps.

Ce sont cependant quatre écoles qui ont malgré tout été retenues lors des arbitrages budgétaires post retour CRC pour des chantiers d'ampleur significative.

- L'école Simone Veil : création de deux classes dans la salle actuelle de l'accueil de loisirs.
- L'élémentaire Raspail : changement des fenêtres et mise en peinture des salles de classe.
- Kergomard : création d'un préau dans la cour.
- Maternelle des Boutours : poursuite de l'aménagement de la cour.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé au cours de l'été. En raison des délais de livraison, la structure de jeu de l'école maternelle Dolto, sera vraisemblablement installée au cours des vacances de Toussaint.

Plan école

Concernant le Plan école, un COPIL s'est tenu le 22 juin dernier. Il a été décidé qu'une nouvelle lettre de mission serait rédigée en reprenant les orientations 2023-2027 que je vous présenterai au Conseil municipal du mois de septembre prochain.

Rénovation du Bois-Perrier

Dans le cadre de la rénovation de la maternelle Bois-Perrier, les élèves de la maternelle ont été transférés dans le bâtiment de l'école élémentaire Félix Eboué. Les travaux de rénovation sont toujours en cours. Initié en 2022, ils seront achevés pour la rentrée 2024.

Agrandissement du groupe scolaire Marnaudes-Mermoz. La livraison de l'accueil de loisirs a pris du retard et risque d'être reportée à la fin de l'année 2023. Le chantier de la maternelle se poursuit avec un objectif de livraison en septembre 2024.

Voilà pour les travaux. Monsieur BAKIR, avez-vous d'autres éléments à apporter ?

Sabah BAKIR

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je viens juste de prendre le Plan école et à ce sujet on a réuni un COPIL école le 22 juin et on a prévu... Alors, je ne vais pas donner ici, maintenant, les orientations. On a prévu des réunions COPIL à faire deux fois par an, une fois en juin et une fois à la fin de l'année, en décembre.

A ces deux réunions, il y aura des réunions de préparation en collaboration avec la Direction des bâtiments, la DRI et l'espace public. Et je voudrais dire ici, je voudrais exprimer ici mon engagement à partir de maintenant pour prendre les choses en main et surveiller les rénovations des écoles.

Je voudrais revenir sur deux points qui ont été cités par Madame THIBAUT et Madame KELOUA, malheureusement, elle est partie.

Concernant l'école du Pré Gentil, pour l'instant, on a fait une prospective démographique pour les années 2023-2032, pour dix ans. Cette étude a été réalisée par un bureau d'études...

Monsieur le Maire

Monsieur BAKIR, ce sera une présentation globale qui sera faite au Conseil municipal du mois de septembre.

Sabah BAKIR

On est en train de retravailler cette étude qui va être présentée au mois de septembre. Mais je voudrais vous dire que nous travaillons en fonction de la demande de l'Inspection de l'Education Nationale. Nous, on met les locaux à disposition et l'étude fait apparaître les points rouges. C'est sur le secteur nord de la ville et sur le secteur du centre. Voilà. Et donc on va faire ça.

Autre point qui a été cité aussi par Madame THIBAUT et Madame KELOUA, c'est l'IME.

Pour l'IME, on est en négociation. Il y a une idée d'acquisition de site par l'IME qui a été fait en « nid d'abeille ». Donc il y a une idée de démolition.

Mme THIBAUT, avec tout le respect que je vous dois, vous êtes très précise sur les chiffres. Vous nous avez réclamé les 63 € de différence entre la CRC et le nôtre. Mais là, il s'agit de 170 000 € de fenêtres. Donc quand vous nous demandez de dépenser utile et qu'on met 170 000€ pour changer des fenêtres qui vont être démolies dans deux ans, ça, pour moi, c'est une dépense irresponsable.

Après, vous nous avez remercié, vous avez remercié la majorité de ne pas avoir voté le budget et moi, au nom de notre majorité, je voudrais vous remercier. Il faut revenir à la base. On commence par le commencement parce que, vous aussi, vous n'avez pas voté le budget. Vous étiez certes dans votre rôle avec...

Monsieur le Maire

C'est normal, cela fait partie du rôle des oppositions.

Sabah BAKIR

Mais avec cette situation inédite à la Ville de Rosny, on a eu beaucoup de retard sur les chantiers, sur le coût des chantiers qui a été augmenté à défaut de faire des marchés. Donc on passe par bons de commande qui doublent, voire triplent les prix. Donc, Monsieur ITZKOVITCH a dit que nous naviguons à vue. Je lui dis : oui, on navigue à vue, parce que la situation est très très difficile. Et je ne sais pas, moi personnellement, comment fait Monsieur le Maire, pour tenir tout cette pression.

Monsieur le Maire

Je tiens, je tiens Monsieur BAKIR. Vous voyez, il est 23h passées et je suis là, mais je pense que tout le monde a envie d'aller se coucher.

Sabah BAKIR

Moi, j'ai fait la sieste, maintenant je suis réveillé.

[Rires de l'assemblée]

Monsieur le Maire

Oui, mais je n'ai pas fini. J'ai encore deux documents à lire.

Sabah BAKIR

Alors un mot, un mot pour finir, je vous tends la main, Madame THIBAUT, Monsieur ITZKOVITCH, vous avez l'expérience. Venez, que nous gérons la Ville tous ensemble, c'est la solution ! Nous nous aimons pour les Rosnéens, pour les parents d'élèves et pour les

enseignants. Donc, venez ! Qu'on travaille tous. Un opposant ce n'est pas pour détruire les villes.

Construisons ensemble ! Merci.

Monsieur le Maire

Voilà, Monsieur BAKIR. Merci. Ce sera votre mot de la fin. Madame THIBAULT. Après j'ai encore deux documents à vous lire, donc allons-y. Trois documents même.

Magalie THIBAULT

Oui, très rapidement. Je ne vais pas refaire le débat.

Monsieur le Maire

On ne va pas refaire le débat, non, il est 23h passées.

Magalie THIBAULT

Effectivement, nous votons contre le budget, Monsieur BAKIR, parce que nous avons des orientations politiques différentes, mais ça c'est normal dans tous les conseils municipaux. Juste une question qui nous paraissait importante et comme vous abordez le point sur l'éducation, on voudrait juste avoir une réponse parce qu'on est aussi souvent, en ce moment, interpellés par les parents d'élèves, notamment, suite à la décision de Madame Stéphanie AWAD de démissionner de ses fonctions.

Du coup, quel est aujourd'hui l' élu en charge de l'éducation ? J'ai compris que Monsieur BAKIR s'occupait des bâtiments. Est-ce que du coup il reprend l'ensemble de la délégation ? Parce qu'aujourd'hui, les parents d'élèves nous disent : « Avant, on avait Madame AWAD qui était très identifiée et aujourd'hui on ne sait plus à qui s'adresser. » Donc, il me semble important de ne pas attendre le mois de septembre pour communiquer sur cette information-là. Voilà pour la bonne communication.

Et la deuxième question, c'est : Y a-t-il une modification de la carte scolaire sectorisation qui est programmée ?

Monsieur le Maire

Non, non non.

Magalie THIBAULT

D'accord.

Monsieur le Maire

Premier point en effet, vous aurez le nom prochainement.

Deuxième point, non, il n'y a pas de projet.

POINT PERISCOLAIRE ÉTÉ 2023

Monsieur le Maire

Bien, je voudrais continuer avec un point périscolaire pour l'été 2023.

Les effectifs inscrits dans les accueils de loisirs : les inscriptions des familles pour cet été montrent une très forte mobilisation des familles sur les deux mois. Les structures sont ouvertes pour la première période du 10 juillet au 4 août, puis du 7 août au 1^{er} septembre pour la seconde période.

Sur la première période, une moyenne de plus de 1000 enfants par jour sera accueillie sur les huit structures ouvertes, avec cependant une légère diminution sur la dernière semaine du 31 juillet au 7 août. Environ 700 enfants par jour.

En conséquence, nous avons dû adapter à la marge les sites d'accueil, vu le nombre d'enfants inscrits et des locaux disponibles. Les enfants de l'école Simone Veil seront accueillis en juillet sur les structures des Marnaudes pour les maternels et Jacques Chirac pour les élémentaires, et sur Jacques Chirac, en août, les maternels et élémentaires au lieu des Boutours ce qui était initialement prévu.

Pour le moment, la fréquentation du mois d'août est nettement plus basse que celle de la première période (mais les inscriptions ne seront finalisées qu'au 1^{er} juillet prochain) nous pouvons, à ce jour, maintenir la répartition prévue et sauf pour les enfants de l'école Simone Veil. Les équipes d'animation pour la période d'été seront en nombre suffisant, à savoir en maternelle un animateur pour huit enfants et en élémentaire un animateur pour douze enfants.

Ce sont 165 animateurs qui accueilleront et encadreront les enfants inscrits sur l'été 2023. Les derniers recrutements sont en cours de finalisation.

Les activités proposées sur l'été :

Chaque accueil de loisirs a préparé un planning d'activités qui sera affiché et communiqué aux parents chaque semaine. Chaque accueil de loisirs déclinera ses activités en fonction de la thématique choisie en équipe d'animation. Les thématiques sont différentes sur les deux mois afin que les enfants qui fréquentent nos accueils de loisirs tout l'été puissent avoir de la variété.

Des sorties sont programmées sur l'ALSH en fonction de la thématique du mois :

Visites de zoo, aquarium, sorties en forêt ou dans les parcs, sorties avec activités à Provins, piscine etc. Chaque ALSH bénéficie d'une sortie d'une journée hebdomadaire et 1 à 2 demi-journées par semaine.

L'unité animation - grand projet composée de quatre référents, proposera comme les années précédentes, des projets inter centres avec le village vacances autour du thème « Un été au jardin » sur le site de la Justice du 31 juillet au 11 août pour tous les âges. Des nuits campées pour les élémentaires sur le site Pierre-Alexandre Richard (4 nuits en juillet 24 au 27 juillet et 3 nuits en août 28 au 30 août) gratuites pour les enfants volontaires à raison d'une nuit. Deux mini séjours camping pour les 8-12 ans sur la base de loisirs de Champs-sur-Marne avec des activités du 17 au 21 juillet et du 14 au 18 août.

Trois sorties « journées à la mer » à Honfleur (2 en juillet et 1 en août). Deux veillées autour des jeux traditionnels partagés par les enfants et leurs familles sur le site de Pierre-Alexandre Richard.

Plusieurs sorties à la journée au Parc naturel régional de la forêt d'Orient et son lac.

Pour faciliter les sorties, les accueils de loisirs disposeront de deux cars municipaux et d'un minibus exclusivement réservés à leur usage pendant l'été.

Ensuite, une information sur la modification de l'organisation des équipes d'animation en accueil de loisirs : La conjoncture actuelle de pénurie de professionnels dans le secteur de l'animation induit des taux d'encadrement d'enfants très insuffisants. Ce phénomène national, accentué par les tensions sociales et les grèves, impactant généralement le secteur de l'animation, met à mal la continuité du service et l'accueil des enfants.

La volonté municipale d'améliorer l'attractivité et la fidélisation des agents des équipes d'animation : vous trouverez ci-après une proposition de plan d'action développée sur cinq axes. Le premier axe porte sur le temps de travail et son organisation via la revalorisation du FSE à 125 € bruts mensuels pour les titulaires ou contractuels (aujourd'hui, ils sont au nombre de 40), ainsi que la mise en place de cycles de travail du matin et du soir, évitant le morcellement de la journée de travail. Par ailleurs, pour gagner en qualité d'accueil, les temps

hors face à face avec les enfants, pour la préparation des activités et les temps de formation des agents, sont augmentés.

Il est proposé d'annualiser leur temps de travail et de fonctionner avec une équipe du matin et une équipe de l'après-midi.

Le deuxième axe de ce plan vise la dé-précarisation et la contractualisation d'agents actuellement vacataires. Sur les 262 animateurs actuels, seuls 40 sont titulaires ou contractuels, ce qui représente moins de quinze 15 % des postes. Ont été recensés environ 39 agents à qui il pourrait être proposé une contractualisation sur la base d'un plein temps annualisé dès le mois de septembre prochain.

En parallèle, les agents contractuels remplissant les conditions, pourraient être proposés à la mise en stage, en vue d'une titularisation permettant d'obtenir un socle d'animateur permanent.

Le troisième axe vise à la création des postes de directeur adjoint des accueils de loisirs sur l'ensemble des sites. Pour la rentrée de septembre 2023, 19 postes de directeur adjoint d'accueil de loisirs vont être créés à la place des 18 postes de référent actuels.

Cela va permettre un encadrement en binôme, adapté à la réalité des besoins, en termes de temps administratif et opérationnel et assurer une présence quotidienne de cadres sur chaque structure.

Le quatrième axe consiste à accompagner les équipes d'animation dans la montée en qualité des projets mis en place sur les structures, qui est l'un des axes de notre PEDT. Cela prendra la forme d'un accompagnement spécifique des directeurs et directeurs adjoints, afin d'améliorer la construction et la visibilité desdits projets et activités, sur deux volets principaux : l'inclusion des enfants porteurs de handicap et la qualité de la vie au travail des équipes d'animation.

Afin d'accompagner les agents dans leur professionnalisation, il est proposé de poursuivre le plan de formation permettant le financement par la collectivité des formations BAFA et BPJEPS pour les agents permanents.

Enfin, le cinquième et dernier axe de notre engagement porte sur la mise en cohérence des projets mis en place par le PEDT. Suivant le bilan PEDT d'avril 2023, il est demandé aux directions des accueils de loisirs de travailler sur plusieurs points : montée en qualité des projets en relation avec les trois objectifs principaux du PEDT. Qualité de l'offre périscolaire du soir, décloisonnement des activités entre les tranches d'âge, amélioration du contenu des offres culturelles, amélioration de la communication des projets, meilleure inclusion des enfants porteurs de handicap sur les temps péri et extra scolaires, travail sur les projets de pause méridienne, harmonisation de la politique éducative.

✚ POINT RENTRÉE DES CLASSES 2023/2024

Monsieur le Maire

Et donc, dernier point la rentrée des classes. La rentrée scolaire 2023/2024, au regard des nombreuses inscriptions, sera en tension sur les secteurs scolaires du centre de la ville. Les services académiques de l'Education nationale ont déjà acté un certain nombre d'ouvertures de classes qui pourra évoluer avec le comptage de rentrée effectué par Madame L'Inspectrice le jour de la rentrée scolaire.

Actuellement, sont inscrits dans les écoles de la ville 2262 enfants de maternelle et 3347 enfants d'élémentaire, soit 5609 enfants pour 225 classes. Nous sommes en attente des radiations qui doivent être effectuées par l'Education Nationale et qui pourraient équilibrer une partie des inscriptions qui se poursuivent avec les nouvelles familles qui arrivent sur la ville pendant l'été.

A ce jour, et par rapport aux classes accueillant des élèves, à la prochaine rentrée, les ouvertures de classes suivantes seraient actée par l'Education Nationale :

Bois-Perrier maternelle +1 classe, Boutours maternelle +1 classe, Dolto maternelle +2 classes, Dolto élémentaire +1 classe, Simone Veil +1 classe. Sur les écoles Simone Veil, Dolto élémentaire et Dolto maternelle, les moyennes sont élevées, et potentiellement, pourraient amener l'Education Nationale à ouvrir une classe avant la rentrée.

Aujourd'hui, les fermetures de classes sont confirmées à la rentrée, au regard des effectifs.

À la fin juin, un point sera fait avec l'Education Nationale afin d'acter les ouvertures et fermetures de la rentrée 2023/2024 qui seront confirmées au regard des effectifs réels constatés.

Les mobiliers et matériels de base sont d'ores et déjà prévus pour toutes les ouvertures de classes. Voilà pour ce point important.

Quant à la prospective scolaire 2023-2032, nous pourrons en faire état à l'occasion de notre Conseil municipal qui se tiendra le samedi 30 septembre prochain et qui se fera en deux temps. Donc le Conseil municipal suivi d'un échange avec le public comme nous l'avions proposé.

Donc merci de votre présence ce soir et bonne fin de soirée. Bonne nuit et bonnes vacances pour celles et ceux qui prochainement vont partir et vont prendre quelques congés.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE A 23H30.



La secrétaire de séance

Mme Virginie LEFELLE



Le Maire,

Jean-Paul FAUCONNET

Vice-Président de Grand Paris Grand Est

